

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur
et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

9 FÉVRIER 2026

COMpte RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 9 FÉVRIER 2026 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Affaire des signes convictionnels à la Haute École Francisco Ferrer»	4
1.2	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Organisation du cursus en kinésithérapie».....	6
1.3	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Avant-projet de décret sur la réforme des études en kinésithérapie»	6
1.4	Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Évolution de la réforme de la formation en kinésithérapie»	6
1.5	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Établissements d'enseignement supérieur toujours en attente des modalités d'organisation des stages de longue durée des enseignants».....	11
1.6	Question de M. Loris Resinelli, intitulée «Site internet proposant des faux diplômes».....	14
1.7	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Liberté académique en danger»	16
1.8	Question de M. Octave Daube, intitulée «Attaque contre l'Université libre de Bruxelles par le président du MR, Georges-Louis Bouchez, et autres propos tenus lors de la conférence de Walhain».....	16
1.9	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Menaces envers la liberté académique et son rôle dans la démocratie».....	16
1.10	Question de M. Octave Daube, intitulée «Conséquence, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, des attaques de Donald Trump contre Cuba».....	27
1.11	Question de Mme Manon Vidal, intitulée «La médecine de guerre bientôt obligatoire à l'université?»	29
1.12	Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Formation obligatoire en médecine de guerre».....	29
1.13	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Intégration de la médecine de guerre dans les cursus universitaires de médecine»	29

1.14	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «25 ans du Printemps des sciences»	33
1.15	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «ULiège – Ouverture du MOOC “Durabilité & transition” au grand public».....	35
1.16	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Protection des universités et accueil des communautés universitaires menacées – Communiqué du Conseil des rectrices et recteurs (CRef)»	38
1.17	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Évaluation des enseignements par les étudiants»	41
1.18	Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Y a-t-il trop d'étudiants diplômés en psychologie?»	43
1.19	Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Suites données à l'enquête sur la montée du radicalisme dans les universités»	45
1.20	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Comptes 2025»	48
2	Ordre des travaux	50

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 13h35.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

I Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Affaire des signes convictionnels à la Haute École Francisco Ferrer»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Voici quelques années a éclaté un scandale au sein de la Haute École Francisco Ferrer (HEFF) à Bruxelles, lorsque dix étudiantes ont porté plainte contre l’établissement parce que, selon elles, le règlement les discriminait en leur interdisant le port du voile. Cette affaire fut portée devant le tribunal et différents collectifs se sont mobilisés, tantôt contre, tantôt en faveur de l’interdiction.

Aujourd’hui, c’est par articles de presse interposés que ce combat continue entre les membres de ces collectifs. D’ailleurs, ces différentes interventions font écho aux auditions menées dernièrement au sein de notre Parlement consacrées aux phénomènes de radicalisme et d’autocensure dans les établissements scolaires. Ainsi, on observe aisément que le débat portant sur la neutralité dans l’enseignement et, dans ce cas précis, dans l’enseignement supérieur, demeure prégnant dans l’espace public.

Madame la Ministre-Présidente, quelles balises concrètes sont actuellement communiquées au personnel enseignant afin de garantir un cadre neutre, protecteur et respectueux de la liberté de conscience de tous les étudiants des hautes écoles? Des outils pédagogiques sont-ils prévus pour aider ce personnel à faire face aux tensions liées à l’expression des convictions religieuses en classe, dans le respect du cadre légal? Enfin, des mesures spécifiques sont-elles étudiées pour renforcer la neutralité de l’enseignement?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La HEFF relève de la ville de Bruxelles qui agit comme pouvoir organisateur. En tant que haute école officielle subventionnée, elle est engagée dans un projet pédagogique basé sur la neutralité. Elle a par ailleurs adhéré aux dispositions relatives à la neutralité dans l’enseignement organisé. Elle est ainsi soumise aux dispositions du Code de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire spécifique à ce réseau, lesquelles prévoient que le personnel, premièrement, « adopte une attitude réservée, objective et

constamment alertée contre le risque d'induire, chez les étudiantes et les étudiants, des préjugés qui compromettent ce choix. Deuxièmement, qu'il « traite les questions qui touche la vie intérieure, les croyances, les convictions politiques ou philosophiques et les options religieuses de l'homme en des termes qui ne peuvent froisser les opinions et les sentiments d'aucun des étudiants et des étudiantes ». Troisièmement, le personnel « s'abstient, devant les étudiantes et les étudiants, de toute attitude et de tout propos partisan dans les problèmes idéologiques, moraux ou sociaux qui sont d'actualité et divisent l'opinion publique. Il amène les élèves à considérer les différents points de vue dans le respect des convictions d'autrui. De même, il refuse de témoigner en faveur d'un système philosophique ou politique, quel qu'il soit. Il veille toutefois à dénoncer les atteintes aux principes démocratiques, les atteintes aux droits de l'homme, et les actes ou propos racistes, xénophobes ou révisionnistes. Il veille, de surcroît, à ce que, sous son autorité, ne se développent ni le prosélytisme religieux ou philosophique ni le militantisme politique. »

Je soutiens toute initiative permettant de garantir l'accès aux études supérieures à tout jeune majeur, quelles que soient sa condition, son origine ou ses convictions. C'est en garantissant l'accès à notre enseignement supérieur de populations qui en sont, peut-être, initialement plus éloignées que l'on peut garantir les effets émancipateurs de notre enseignement supérieur et permettre à chacune et à chacun une pleine intégration, ainsi qu'une contribution au sein de notre société.

Je pense qu'il faut, dans ce débat, savoir raison garder. Si des étudiantes voilées doivent, bien sûr, pouvoir accéder à l'enseignement supérieur, il est essentiel pour les établissements de préserver les lieux d'enseignement de tout prosélytisme, quelles que soient les formes qu'il peut prendre. La HEFF, au sein de laquelle le port de signes convictionnels est désormais autorisé, indique que la situation y est maintenant grandement apaisée par rapport à ce qu'elle a pu connaître.

Pour accompagner le respect des convictions de chacun et de chacune dans un contexte de neutralité, il est important que les membres du personnel enseignant de la haute école puissent s'appuyer sur les missions confiées aux établissements de l'enseignement supérieur, au premier rang desquelles l'accompagnement des étudiantes et des étudiants dans leur rôle de citoyen responsable capable de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire. Pour ce faire, le personnel de la haute école se réfère à son projet pédagogique, social et culturel comme outil pour encadrer le déroulement des activités en son sein.

La commissaire du gouvernement auprès de la HEFF m'informe que la haute école organise des midis pédagogiques sur la posture d'enseignant, qui visent à accompagner les membres du personnel et qui abordent notamment cette ques-

tion de la neutralité. L'établissement estime que d'autres outils ne sont pas nécessaires à ce stade, au vu de l'apaisement de la situation.

Enfin, quant à la nécessité de prendre des mesures pour renforcer la neutralité dans l'enseignement supérieur, je ne suis saisie d'aucune demande du secteur en la matière.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour cette réponse complète, qui permet d'insister sur la possibilité de dénoncer les dérives tout en garantissant l'accès à l'enseignement. Le but de mon intervention avait aussi pour objectif de souligner la nécessité de veiller à ce que des cas similaires ne puissent pas se reproduire dans d'autres écoles, mais vous y êtes déjà attentive. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de toute autre situation problématique.

1.2 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Organisation du cursus en kinésithérapie»

1.3 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Avant-projet de décret sur la réforme des études en kinésithérapie»

1.4 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Évolution de la réforme de la formation en kinésithérapie»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Valérie Dejardin (PS). – À la rentrée 2026-2027, la formation en kinésithérapie passera à cinq ans pour tous les étudiants. Il s'agit ainsi de répondre à l'évolution de la profession et de permettre au détenteur du diplôme de poser des actes directement, sans prescription médicale. Madame la Ministre-Présidente, le 3 novembre dernier, Mme Lescrenier, qui vous remplaçait, nous a confirmé que la formation pourrait être proposée tant par les hautes écoles que par les universités déjà habilitées à organiser la formation. C'est une bonne solution, car ces établissements disposent de l'expertise nécessaire à l'organisation de ce cursus. Dans un contexte de sous-financement où la course à l'étudiant guide l'appétit de certains, ce cursus nous semble essentiel afin de maintenir un équilibre, tenant compte aussi du fait que les hautes écoles risquent de subir le choc de votre réforme des minerval.

Où en est le travail législatif concernant l'avant-projet de décret organisant les études en kinésithérapie? Quand sera-t-il déposé au Parlement? Confirmez-vous qu'aucune codiplomation ou coorganisation obligatoire n'est prévue et que les hautes écoles et les universités pourront continuer à organiser la formation? De l'avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), validé récemment, il ressort plusieurs points de divergence entre les universités et les hautes écoles: le premier concerne l'obligation, voulue par les universités, que 80 % des membres du personnel disposent d'un doctorat pour organiser la for-

mation. Que répondez-vous à cette demande des universités qui semble oublier la composante principale des membres du personnel, à savoir leurs compétences pédagogiques? Le second point concerne l'uniformisation de l'intitulé de la formation donnée en université et en haute école. Votre avant-projet de décret confirmerait-il cette uniformisation?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, les études en kinésithérapie occupent une place essentielle dans le paysage de l'enseignement supérieur et du système de soins. Elles visent à former des professionnels de santé hautement qualifiés, capables de répondre aux enjeux croissants de la santé publique, d'accompagner les patients tout au long de leur parcours de soins et de contribuer activement à la prévention, au traitement et à la réadaptation fonctionnelle. La qualité, la cohérence et l'accessibilité de cette formation revêtent une importance stratégique, tant pour les patients que pour la soutenabilité et l'équité de notre système de santé.

Le Conseil interréseaux de concertation des hautes écoles (CIC-HE) vous a récemment adressé un courrier afin de porter à votre attention ses préoccupations et ses propositions relatives à l'avant-projet de décret organisant les études en kinésithérapie. Tout en saluant l'aboutissement de cette réforme attendue de longue date, le CIC-HE exprime des réserves importantes, notamment sur l'introduction d'un pourcentage élevé de membres du personnel titulaires d'un doctorat. Ces réserves reposent sur un manque de clarté sur le lien entre cette exigence et une amélioration effective de la qualité de l'enseignement, mais également sur les conséquences possibles pour l'organisation des équipes pédagogiques, la diversité des profils et l'ancrage professionnalisant de la formation.

Ces préoccupations trouvent un écho dans l'avis rendu par l'ARES qui soutient le principe de la réforme, l'harmonisation avec les exigences fédérales et européennes, ainsi que le passage à une formation de 300 crédits, mais qui souligne des divergences majeures entre les universités et les hautes écoles. L'ARES considère, en effet, que l'exigence selon laquelle 80 % des membres du personnel dispensant des unités d'enseignement théoriques doivent être titulaires d'un doctorat avec thèse est adaptée au modèle universitaire, mais apparaît excessivement contraignante pour les hautes écoles. Cette analyse est partagée par les organisations syndicales.

Parallèlement, une carte blanche publiée par les universités francophones plaide pour une universitarisation complète du cursus en kinésithérapie, au nom de l'exigence scientifique, de l'ancrage dans la recherche et de l'harmonisation avec la Flandre. Cette prise de position met en lumière une tension fondamentale, au cœur de la réforme, entre une volonté d'harmonisation et d'augmentation des exigences académiques, et le maintien d'un modèle pluraliste associant universités et hautes écoles, historiquement reconnu pour la qualité de sa formation professionnalisante et son accessibilité sociale.

Enfin, plusieurs acteurs du terrain s'interrogent sur la cohérence globale de l'avant-projet de décret, sur ses impacts concrets avant sa mise en œuvre, ainsi que sur la marge de manœuvre encore disponible pour l'ajuster afin de répondre aux besoins réels des étudiants, des équipes pédagogiques, des patients et du système de soins dans son ensemble.

Confirmez-vous avoir pris connaissance du courrier du CIC-HE, de l'avis de l'ARES et de la carte blanche publiée par les universités? Quel regard portez-vous sur ces prises de position parfois convergentes et parfois divergentes? Pouvez-vous préciser les acteurs qui ont effectivement été consultés ou associés à l'élaboration de l'avant-projet de décret et à quelles étapes?

Sur quels critères objectifs, pédagogiques et scientifiques, le taux de 80 % de docteurs parmi le personnel, évoqué par l'ARES, a-t-il été fixé? En quoi cette exigence contribue-t-elle, selon vous, à améliorer concrètement la qualité de la formation sans fragiliser ni l'ancrage ne professionnalisant ni l'accessibilité sociale des études? Une évaluation d'impact a-t-elle été menée, ou prévue, sur les effets de cette mesure sur la qualité de l'enseignement, la diversité des profils des équipes pédagogiques, l'organisation des hautes écoles et, plus largement, l'accès aux études de kinésithérapie? À défaut, envisagez-vous la réalisation d'une telle évaluation avant la mise en œuvre définitive de la réforme?

Pouvez-vous confirmer que les points d'attention identifiés par le CIC-HE, et repris par plusieurs acteurs du terrain, ont été pleinement pris en compte dans l'élaboration de l'avant-projet de décret? Existe-t-il encore, à ce stade, une marge de manœuvre permettant de l'adapter afin de mieux concilier exigences académiques, justice sociale, accessibilité des études et réponse aux besoins des patients?

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – La semaine dernière, nous avons découvert la carte blanche des universités sur l'avant-projet de décret organisant les études en kinésithérapie. À cette carte, s'oppose complètement l'avis exprimé par le CIC-HE. D'un côté, les universités réfutent l'harmonisation des diplômes délivrés par les hautes écoles avec ceux délivrés par les universités. Elles insistent sur le risque d'affaiblir la formation et de nuire à la qualité des soins. De l'autre, les hautes écoles accueillent très positivement cette réforme. Elles mettent en avant l'expertise de leurs formations, de leurs professeurs et la garantie d'une égalité de traitement pour les étudiants.

Madame la Ministre-Présidente, il me semble que les premiers retours sur votre avant-projet de décret étaient pourtant positifs. Quels ont été les résultats des réunions de concertation à l'issue de la première lecture du texte? Pourquoi un tel revirement de situation? Quelles sont les positions finalement adoptées par les acteurs du terrain? Je pense notamment aux associations professionnelles, aux étudiants, aux syndicats et à l'ARES. Comment évoluera l'avant-projet de

décret si les accords de base ne peuvent plus être respectés? Quelle marge de manœuvre avez-vous?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Au terme des concertations menées lors de la première lecture du texte, il apparaît en tout cas que l'ensemble des acteurs partagent un objectif commun, l'allongement de la formation en kinésithérapie, afin de répondre aux futures exigences fédérales en matière d'accès à la profession.

Si cet objectif repose sur un référentiel de compétences commun, les dispositifs pédagogiques envisagés diffèrent selon les institutions. Ces approches ne sont ni meilleures ni moins bonnes. Elles traduisent simplement des conceptions différentes de la formation, à mi-chemin entre exigence académique et ancrage professionnalisant.

Dans ce contexte, j'ai évidemment bien pris connaissance du courrier du Conseil interréseaux de concertation des hautes écoles (CIC-HE) ainsi que de la carte blanche publiée par les doyens des universités francophones sollicitant parmi d'autres jugements le basculement complet de la formation «kiné» vers l'université. J'ai constaté que cette carte blanche était signée par les responsables des formations et les doyens des écoles de médecine. Elle s'inspire par ailleurs du processus mis sur pied en Flandre. J'ai en outre à ce sujet pris connaissance d'un courrier de certains responsables de formations en Flandre qui semblent vouloir se préoccuper d'une réforme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, j'ai aussi pris connaissance de la position officielle d'AXXON, annonçant que «du point de vue du patient, ce qui importe, c'est la garantie qu'un socle commun élevé de compétences cliniques, scientifiques et éthiques soit assuré à tous les kinésithérapeutes diplômés. Cette exigence doit s'accompagner d'un système clair et lisible. À cet égard, maintenir ou créer deux titres différents pour une même profession exerçant les mêmes actes, avec les mêmes responsabilités et la même reconnaissance par l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), envoie un signal confus au public».

S'agissant de l'élaboration de l'avant-projet de décret, l'ensemble des parties prenantes n'a pas seulement été consulté après la première lecture, mais y a travaillé. En effet, le comité de pilotage rassemblait des représentants du Conseil des rectrices et recteurs (CRef) et du Conseil interréseaux de concertation des hautes écoles (CIC-HE), ce même comité qui a désigné les responsables des formations qui ont travaillé sur le dossier pédagogique et qui l'ont validé.

Les difficultés rencontrées tiennent principalement à la spécificité de cette formation, qui doit concilier une approche académique fondée sur des données probantes, et le maintien d'un fort ancrage professionnalisant, indispensable à

l'exercice du métier. Le projet qui est aujourd'hui sur la table est un juste équilibre. Le travail législatif est toujours en cours et le dialogue reste évidemment ouvert.

Les acteurs de terrain – associations professionnelles, étudiants, syndicats, instances d'avis – sont conscients que l'enjeu principal ne réside pas dans l'intitulé du diplôme, mais bien dans l'accès à la profession et dans les évolutions attendues au niveau fédéral. Il importe à cet égard de ne pas placer les futurs diplômés dans une situation qui pourrait leur être défavorable. Dans cette perspective, des adaptations du texte demeurent envisageables si les accords initiaux devaient être réexaminés.

Je confirme par contre qu'aucune obligation de codiplomation ou de co-organisation entre universités et hautes écoles n'est prévue. Elles sont bien évidemment encouragées dans l'organisation des finalités.

Cette position constituait l'une des balises de départ. D'une part, parce que ces formations rencontrent un succès indéniable et ne nécessitent pas de rationalisation du nombre d'établissements et, d'autre part, en raison du recul dont nous disposons quant aux lourdeurs organisationnelles et aux difficultés de concertation liées aux codiplomations.

Concernant l'exigence d'un pourcentage minimal de membres du personnel titulaires d'un doctorat, et en particulier le seuil de 80 % évoqué, cette exigence s'inscrit dans l'évolution des responsabilités confiées aux kinés appelés à intervenir de manière autonome sans prescription médicale pour un certain nombre de séances seulement, dans une prise en charge globale du patient. La formation étant déjà organisée au niveau du master, il convient de renforcer l'intégration de *l'evidence-based practice* (EBP) et des résultats de la recherche dans les enseignements théoriques. Ce seuil de 80 % concerne exclusivement les apprentissages théoriques et non l'ensemble du cursus, notamment les pratiques professionnelles, et vise à soutenir la qualité scientifique de la formation sans remettre en cause son caractère professionnalisant ni son accessibilité.

Enfin, comme tout nouveau programme de formation, une évaluation d'impact est prévue à l'issue de la première cohorte d'étudiants. Cette évaluation portera notamment sur la qualité de l'enseignement, l'organisation des établissements et l'accès aux études de kinésithérapie. Elle s'appuiera utilement sur l'analyse transversale récemment publiée par l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) qui constituera un point de comparaison solide pour mesurer les effets de la réforme.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Effectivement, cette réforme répond à un besoin aujourd'hui très important en matière de santé publique. La nouvelle formation doit s'appuyer sur l'expertise scientifique et pédagogique des équipes à l'œuvre dans les différents établissements. De notre côté, nous estimons essentiel de con-

server les deux voies d'accès à l'obtention du diplôme de kinésithérapeute. D'une part, l'offre territoriale doit couvrir l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, d'autre part, il est nécessaire de maintenir une diversité pédagogique. La pluralité des cursus est une richesse qu'il nous faut conserver. Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre, et vous encourage dans vos efforts à concrétiser la réforme.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, merci pour ces éléments de réponse, qui permettent de comprendre la dynamique ayant abouti à la situation actuelle. J'ose espérer, si le dialogue reste ouvert, qu'il restera une marge de manœuvre pour trouver un nouvel équilibre qui concilie l'exigence académique, la justice sociale et l'accessibilité des études, afin de répondre aux besoins des patients et des établissements. J'espérais obtenir plus d'informations concernant la marge de manœuvre disponible; ce sera pour une autre fois.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, nous nous rejoignons sur le fait qu'il faut garder les deux filières, en haute école et à l'université. Actuellement, un tiers des étudiants en kinésithérapie sont à l'université pour deux tiers en haute école. Cela faisait partie de votre avant-projet de décret, et c'est une bonne chose. Cela a été également souligné par ma collègue Valérie Dejardin. Nous pouvons regretter cet épisode; en effet, l'objectif commun visé est le même. D'autant qu'il s'agit d'une réforme très importante et d'une question de santé publique. Dès lors, nous vous apportons à nouveau notre confiance sur ce dossier. J'espère que nous pourrons rapidement trouver une solution.

1.5 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Établissements d'enseignement supérieur toujours en attente des modalités d'organisation des stages de longue durée des enseignants»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, lors de la prochaine année académique, les étudiants inscrits dans la nouvelle formation initiale des enseignants (FIE) effectueront un stage de longue durée. Or, nous avons appris que les établissements d'enseignement supérieur sont encore en attente de l'arrêté du gouvernement organisant ce stage. Cette information est-elle correcte?

Dans son avis rendu en septembre 2025, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) n'a pas été tendre avec votre avant-projet d'arrêté, puisque les hautes écoles ont épinglé des problèmes de conciliation entre le temps de l'enseignement supérieur et celui de l'enseignement obligatoire. Les universités ont dénoncé le manque de cohérence globale et de précision du texte. Elles ont même suggéré d'abandonner cet avant-projet d'arrêté.

Lorsque vous avez répondu à mes interrogations sur l'avis de l'ARES, vous avez fait savoir que votre gouvernement avait choisi d'accroître fortement le travail en autonomie de l'étudiant. Ainsi, la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE) a proposé un maximum de dix demi-journées de travail en autonomie, alors que votre projet d'arrêté en fixe un minimum allant de 20 à 65 demi-journées. La raison invoquée est de permettre au maître de stage de suivre son certificat, mais ce parti pris me laisse dubitative. En effet, l'objectif d'un stage est bien qu'il y ait un accompagnement et que l'étudiant reçoive un feedback de la part de son maître de stage.

Madame la Ministre-Présidente, où en est l'arrêté du gouvernement portant sur les modalités minimales d'encadrement des stages, ainsi que sur la durée et les balises opérationnelles et organisationnelles minimales communes relatives au stage de longue durée dans la FIE? Quand les établissements connaîtront-ils enfin les modalités de ces stages, qui débiteront dès l'année académique prochaine?

Comment avez-vous répondu aux remarques de l'ARES? Dans l'avis de l'ARES, les universités mettent notamment en exergue le fait que certaines écoles ne jouent pas le jeu et refusent d'accueillir des stagiaires. Par conséquent, certains étudiants auraient des difficultés à trouver un stage. Comment l'arrêté du gouvernement répondra-t-il à cette problématique?

Enfin, pourriez-vous faire le point sur le nombre d'inscriptions à la formation de maître de stage?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, le projet d'arrêté portant sur les modalités minimales d'encadrement des stages, y compris la durée et les balises opérationnelles et organisationnelles minimales communes relatives au stage de longue durée dans la FIE, a été adopté le 5 décembre 2025 en deuxième lecture par le gouvernement. Le 6 janvier 2026, j'ai reçu l'avis du Conseil d'État, à propos duquel le cabinet échange avec la ministre de l'Éducation. Je peux ainsi vous annoncer que ce projet d'arrêté sera soumis en troisième et dernière lecture au gouvernement dans les prochains jours. Les établissements d'enseignement supérieur disposeront dès lors très rapidement de cet arrêté leur permettant de finaliser l'organisation du stage long en vue de la prochaine année académique.

J'ai bien pris connaissance de l'avis de septembre 2025 de l'ARES et des arguments qui y figurent. Avec la ministre de l'Éducation, nous avons décidé, en deuxième lecture, de poursuivre l'orientation souhaitée dès le départ par le gouvernement, à savoir faire en sorte que le stage long se déroule dans un établissement unique, et ce, afin que l'étudiant stagiaire participe au plus grand nombre possible de moments significatifs de la vie d'un membre d'une équipe

pédagogique. La possibilité d'une exception motivée reste toutefois bien prévue par le projet d'arrêté. Dans ce cadre, nous n'avons remis en question ni la durée du stage long ni l'articulation entre celui-ci et le travail de fin d'études ou le travail intégré.

Nous avons également estimé que les objectifs visés par le stage long nécessitaient de poursuivre les orientations prises concernant l'accompagnement après le stage, et ce, afin d'être en mesure de dresser un bilan avec l'étudiant stagiaire. Ce bilan tient bien entendu compte de l'accompagnement réalisé en amont et durant le stage.

De même, nous avons considéré que l'étudiant en fin de formation, comme celui effectuant son stage de longue durée, doit être en mesure de se voir confier de manière progressive des périodes de cours en toute autonomie. Il ne s'agit pas de laisser l'étudiant stagiaire livré à lui-même, mais bien de l'accompagner vers cette autonomie progressive qu'il doit acquérir au terme de son cursus. Un minimum de 30 % des périodes associées à la charge en classe doit se dérouler en toute autonomie.

J'ai bien noté la remarque formulée par plusieurs universités quant aux écoles refusant de prendre part à l'accueil des stagiaires. Je ne dispose cependant pas d'éléments précis quant à l'ampleur de ce phénomène et je ne veux pas tirer de généralités de cette affirmation. Je ne manquerai pas de m'entretenir avec les acteurs de l'enseignement pour confirmer ou non cette perception et voir à quel niveau le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait agir à ce sujet.

Concernant le nombre d'inscriptions à la formation de maître de stage, l'ARES a indiqué ne pas disposer de cette information.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, il serait intéressant de connaître le nombre de personnes inscrites à la formation de maître de stage. Nous reviendrons sur ce sujet par le biais d'une question écrite.

Concernant le stage de longue durée, nous considérons qu'il constitue une plus-value pour l'étudiant si l'encadrement est de qualité. Il faut donc que la formation du maître de stage soit concomitante. Elle est essentielle, tout comme le partage entre le maître de stage et le stagiaire.

Je voudrais également revenir sur le travail en autonomie. La fourchette de 20 à 65 demi-journées nous semble trop importante. Elle risque de créer une trop grande disparité entre les établissements. Il est important de réduire au maximum cette fourchette.

Enfin, vous avez indiqué que le texte allait passer en troisième lecture. Je me réjouis de savoir que les établissements disposeront très prochainement des informations nécessaires à l'organisation des stages.

1.6 Question de M. Loris Resinelli, intitulée «Site internet proposant des faux diplômes»

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, quelle ne fut pas ma surprise quand je suis tombé sur un site internet – apparaissant en deuxième place dans le référencement sur Google – proposant de créer pour vous des faux diplômes! Universités, hautes écoles et même enseignement pour adultes: tout s’y trouve. Un onglet «Boutique» vous permet de faire votre shopping de titres de l’enseignement supérieur. Nul besoin de citer toutes les dérives qui en découlent!

Avez-vous connaissance de ce site? Le nom de son créateur y est clairement mentionné. Vous ou vos services avez-vous pu le contacter?

Y a-t-il une méthode ou des moyens mis en œuvre par votre cabinet et l’administration afin de détecter ces faux diplômes? Il en va de même pour les futurs employeurs et les services de recrutement des institutions et des sociétés. Quels sont les outils à leur disposition pour vérifier la diplomation d’une personne?

À quelle fréquence êtes-vous confrontée à de faux diplômes? Quel est l’encadrement décretaal visant à lutter contre la diffusion des diplômes illégaux? Votre cabinet a-t-il entrepris des mesures spécifiques dans ce contexte?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Effectivement, mon administration et moi-même avons appris l’existence de ce site. Compte tenu de son caractère frauduleux, nous avons immédiatement entrepris différentes démarches. Premièrement, nous avons sollicité l’ouverture d’un dossier auprès du Centre d’expertise juridique (CEG) du Secrétariat général pour un dépôt de plainte et une constitution de partie civile. Deuxièmement, nous avons déposé un signalement auprès de l’Inspection économique dans le cadre de ses compétences en matière de fraudes au consommateur. Troisièmement, nous avons signalé le fait auprès de l’Administration de l’enseignement de la Communauté flamande, le site affichant des exemples de diplômes flamands.

Le phénomène des faux diplômes, qu’il soit ostensiblement aussi visible que celui-ci ou plus discret, n’est pas neuf. Pour ce qui est de la détection, depuis de nombreuses années, des opérateurs privés, tels que Verifdiploma et DataFlow Group, se sont spécialisés dans la vérification des curriculum vitae et des diplômes. Des services de ce type sont offerts aux employeurs, mais aussi dans le contexte de l’immigration, par exemple en vue de l’obtention d’un permis de travail. Ces opérateurs contactent les autorités chargées de la délivrance des diplômes, soit généralement les établissements d’enseignement supérieur ou encore les ministères compétents, ou consultent, quand elles existent, les bases de

données publiques des diplômés. Au niveau de l'administration, le contrôle des diplômes s'effectue essentiellement dans le cadre de demandes d'équivalence de diplômes étrangers. L'administration reçoit également ponctuellement des demandes de vérification de la part d'autres autorités belges.

Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) à caractère personnel, la question est aussi complexe. Les demandes d'authentification auxquelles procèdent les sociétés privées susmentionnées s'accompagnent normalement d'une autorisation du porteur du diplôme. Les bases de données de diplômes en ligne, à l'instar de la *leer –en ervaringsbewijzen-databank* (LED) ou de tout autre moyen de tracer un diplôme par une source authentique, constituent des alternatives intéressantes, même si elles sont loin d'être généralisées. Ce type de banque de données est actuellement en construction au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, la base de données DADI est issue de sources authentiques et est destinée à contenir les informations attestant de l'existence de diplômes, certificats et attestations délivrés à des diplômés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La base de données DADI sera alimentée à partir de la mi-février pour les diplômés de l'enseignement supérieur de plein exercice depuis 2014-2015, bien qu'il ne soit pas possible de garantir une exhaustivité de 100 %, surtout pour les années plus anciennes. Pour les diplômes délivrés avant cette période, à l'exception des bases de données historiques relatives aux anciens grades légaux, les demandes d'authentification sont traitées par les établissements qui ont délivré le diplôme. Cependant, le décret du 17 novembre 2022 instituant la plateforme informatisée et centralisée d'échange de données «e-paysage» et modifiant divers décrets applicables à l'enseignement supérieur (décret «e-paysage») ouvrira désormais l'accès aux administrations et institutions publiques pour consultation. Une procédure spécifique existe pour les demandes d'accès. Cette procédure s'intègre dans le strict respect du RGPD: examen de la finalité, du cadre légal, de la licéité et minimisation des données.

Quant à l'encadrement décréteil, c'est la loi du 11 septembre 1933 sur la protection des titres d'enseignement supérieur qui lutte contre la diffusion des diplômes illégaux. Cette loi protège juridiquement tous les titres, diplômes, certificats ou attestations quelconques, obtenus conformément à la législation en vigueur, soit, aujourd'hui, tous les diplômes de bachelier, de master et de master de spécialisation, obtenus conformément au décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. L'article 1^{er} de cette loi indique d'ailleurs en substance que nul ne peut porter le titre de l'un des grades de l'enseignement supérieur s'il n'en a obtenu le diplôme conformément aux lois ou aux décrets. L'article 4 de cette même loi sanctionne quant à lui la délivrance de faux diplômes. En effet, il précise en substance: «Est puni d'un emprisonnement (...) celui qui n'étant pas

qualifié délivre ou offre de délivrer des diplômes, certificats ou attestations quelconques (...) ou ayant, par les inscriptions qu'ils contiennent, l'apparence des diplômes.» En résumé, cette loi interdit à quiconque de porter, d'utiliser ou de délivrer un titre de l'enseignement supérieur sans l'avoir effectivement obtenu, conformément aux règles légales. Elle prévoit en outre des sanctions pénales en cas d'usage frauduleux du titre protégé. Dès que nous avons connaissance de l'existence d'un faux diplôme ou que nous la suspectons, nous déposons une plainte avec constitution de partie civile auprès du juge d'instruction compétent.

Quant à la fréquence des fraudes, nous avons enregistré, pour l'année 2025, 13 constitutions de partie civile pour faux et usages de faux diplômes.

Concernant le cadre que vous évoquez, Monsieur le Député, j'ai le plaisir de vous informer que l'action entreprise par la Fédération Wallonie-Bruxelles a manifestement découragé la ou les personnes responsables du site frauduleux puisqu'à l'heure de vous lire ces lignes, l'administration vient d'informer le cabinet que le site en question n'est plus accessible.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre-Présidente, pour cette réponse qui montre votre vigilance à l'égard de ce phénomène préoccupant. Je me réjouis de savoir que ce site internet n'est plus en activité à l'heure actuelle. Il s'agit d'une bonne avancée, mais elle reste ponctuelle et concerne ce site précis. En effet, comme vous venez de l'expliquer, le phénomène est bien plus large.

Le fait qu'il existe des initiatives privées à ce sujet est une excellente nouvelle même si elles ne couvrent pas l'ensemble du spectre. La nouvelle base de données DADI permettra de croiser les informations et les diplomations afin de lutter de manière plus efficace contre ce phénomène de faux diplômes.

1.7 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Liberté académique en danger»

1.8 Question de M. Octave Daube, intitulée «Attaque contre l'Université libre de Bruxelles par le président du MR, Georges-Louis Bouchez, et autres propos tenus lors de la conférence de Walhain»

1.9 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Menaces envers la liberté académique et son rôle dans la démocratie»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, à l'occasion d'une conférence, la ministre Galant et le président du MR ont pris le temps de présenter la vision de société de leur parti. Ils ont attaqué tour à tour l'ensemble des contre-pouvoirs garants de nos démocraties contemporaines. Mme Galant a

explicitement remis en question la neutralité des médias en affirmant vouloir influencer sur le processus de nomination à la RTBF. Toujours lors de cette conférence, la ministre s'en est également prise aux corps intermédiaires ainsi qu'à la concertation. Nous en parlerons abondamment demain.

Parmi le catalogue des horreurs développées lors de cette soirée, de lourdes attaques ont été assénées envers le monde universitaire. Remise en question de son indépendance, attaques spécifiques portées contre des chercheurs et des études: les coups portés à la liberté académique ont été multiples. Pour rappel, la liberté académique est un droit fondamental reconnu à tous les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle leur garantit la liberté de penser, d'enseigner, de mener des recherches, de publier et de débattre à l'abri de toute ingérence politique ou économique.

Toutes ces attaques portées lors de cette conférence ne sont pas anodines et ne sont pas des faits isolés. Elles relèvent bien d'une politique assumée par votre partenaire de majorité. Il s'agit d'une politique réactionnaire qui fait des émules aux quatre coins du globe et qui n'accepte pas la pluralité d'opinions. Les porteurs de ces propos et de cette idéologie se cacheront derrière la liberté d'expression et oseront même s'insurger contre une prétendue censure. Mais ne nous méprenons pas: la liberté académique et l'indépendance des médias publics sont indispensables pour assurer l'information et permettre un débat éclairé entre les citoyens. Sans elles, notre démocratie est en danger.

Il est faux de dire que les chercheurs et autres membres de la communauté de l'enseignement supérieur sont hermétiques à l'extérieur ou qu'ils vivent dans leur bulle. Les campus universitaires sont des espaces de débats, de discussions où des arguments s'échangent. À l'image d'un Trump, quand le MR attaque l'intégrité scientifique des chercheurs, il décrédibilise leur travail et leur parole. Il est en effet plus facile de lancer des invectives non fondées que d'apporter des arguments et des faits.

C'est afin de défendre la liberté académique que deux recteurs sont sortis de leur réserve et ont exprimé leurs inquiétudes face aux propos de M. Bouchez. La rectrice de l'Université libre de Bruxelles (ULB) déclare: «C'est une remise en cause de la liberté académique et, avec elle, de la place de l'université dans la démocratie». Elle rappelle que l'ULB est «une communauté qui ne renonce ni à la connaissance, ni au débat, ni au libre examen, qui forme des milliers de jeunes, les aide à devenir des citoyens et citoyennes libres. Nous ne nous habituerons pas à ces attaques, nous ne les banalisons jamais, nous les combattons toujours». De son côté le recteur de l'Université de Mons (UMONS) s'interroge: «Devrons-nous encore subir longtemps ces attaques sans cesse répétées et sans fondement si ce n'est idéologique?». Quelques jours plus tard, le Conseil des rectrices et recteurs (CRef) a publié un communiqué dans lequel il a exprimé «sa vive préoccupation face aux attaques de plus en plus fréquentes contre les uni-

versités, qui fragilisent l'un des fondements essentiels de toute société démocratique».

Le 26 janvier dernier, je vous ai interrogée sur l'importance d'avoir, en Fédération Wallonie-Bruxelles, un débat sur la nécessité d'inscrire la liberté académique dans notre Constitution, afin de défendre et de protéger le développement scientifique et notre État de droit. Pour le PS, il s'agit d'un acte symbolique fort, dans un contexte où la liberté académique est mise à mal. Alors que le MR est demandeur d'un débat à la Chambre des Représentants sur la place des médias publics, il ne nous semble pas déraisonnable d'en avoir un sur la place de la liberté académique.

Les attaques répétées contre les médias publics et la liberté académique ne peuvent plus rester lettre morte, surtout lorsqu'elles sont tenues par votre partenaire de majorité au gouvernement et quand elles sont cautionnées par un membre de votre gouvernement. En effet, cette fois, vous ne pourrez pas renvoyer aux gesticulations d'un président de parti de la majorité: une ministre qui participe aux délibérations du gouvernement et qui a donc son mot à dire sur chacune de vos décisions politiques a contribué à des propos qui reflètent une ligne politique désormais affirmée. Un simple recadrage n'est clairement pas à la hauteur de ce qui s'est passé et équivaut, à tout le moins, à banaliser la situation. Nous déplorons par ailleurs que Les Engagés n'estiment pas que ces déclarations justifient une interpellation en commission et que, sous la pression de la majorité, notre interpellation a été qualifiée de question orale.

En tant que démocrate – ce dont je ne doute pas –, vous devez maintenant agir. Il est temps de rendre la liberté académique plus solide. Il faut sortir des simples condamnations à demi-mot qui ne semblent pas faire reculer votre partenaire de majorité.

Condamnez-vous les propos tenus par votre partenaire de majorité sur les universités? Avez-vous apporté le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'UMONS et à l'ULB face aux attaques subies? Votre gouvernement va-t-il défendre la liberté académique? Seriez-vous favorable à la création d'une commission parlementaire sur la défense de la liberté académique qui pourrait aboutir à des recommandations? Si, voici deux semaines, j'ai mis en exergue la constitutionnalisation de la liberté académique, l'étude de Stéphanie Balme met en avant diverses pistes visant à défendre et promouvoir la liberté académique.

Seriez-vous favorable à un travail similaire en Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans son rapport, Mme Balme met en exergue la nécessité de renforcer les instruments juridiques permettant, notamment, de protéger les chercheurs. À ce sujet, pourriez-vous me dire si les établissements disposent d'un registre des attaques contre la liberté académique auxquelles leurs chercheurs auraient été confrontés? A-t-on observé ces dernières années une augmentation des procédures de censure exercées de l'extérieur? Quels sont les moyens juridiques mis à

la disposition des établissements pour défendre leurs chercheurs victimes de calomnies? Quels sont les fonds mis à la disposition des chercheurs par les institutions pour leur permettre de se défendre en cas de procès à leur encontre?

Au-delà de la défense des chercheurs, le rapport de Stéphanie Balme met l'accent sur l'importance de la promotion de la culture de la liberté académique. Seriez-vous favorable à l'organisation d'une campagne sur la liberté académique? Serait-il envisageable de mettre l'accent sur la liberté académique lors du Printemps des Sciences?

Toujours dans ce rapport, la chercheuse propose la création d'un label européen ou international pour les universités engagées pour la liberté académique. Ces institutions devraient par exemple proposer une gouvernance démocratique, une transparence sur les atteintes à la liberté académique, des dispositifs d'accompagnement juridique, la création d'un fonds de soutien ou encore l'organisation de formations spécifiques. Que pensez-vous de cette initiative? Seriez-vous favorable à travailler à la création d'un tel label?

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, à l'occasion d'une conférence organisée par le MR à Walhain, la ministre Galant et son président de parti, Georges-Louis Bouchez, ont tenu une série de propos qui nous ont interpellés, qui nous inquiètent et sur lesquels nous souhaitons vous interroger. Après la RTBF, c'est l'ULB que Georges-Louis Bouchez a dans le viseur. «En fait, le monde journalistique, c'est un peu comme le monde universitaire, une partie du monde autoproclamé intellectuel et de ceux qui trouvent que je suis populiste... Vous avez le triangle des Bermudes: RTBF-ULB-boulevard de l'Empereur. Ça, c'est le triangle des Bermudes. Vous êtes au milieu... Vous mourrez...». Ce n'est pas drôle, mais en plus, c'est très inquiétant. Voilà ce que le président du MR a déclaré devant ses militants.

La rectrice de l'ULB, Annemie Schaus, a pris la parole en réaction à cette attaque du président du MR. Pour elle, c'est une «remise en cause de la liberté académique et, avec elle, de la place de l'université dans la démocratie. Une université n'est pas un décor neutre: c'est un lieu où l'on discute, où l'on contredit, où l'on se trompe parfois, mais où l'on cherche, ensemble, à mieux comprendre le réel.». La rectrice replace ces attaques dans un contexte de «disqualification de plus en plus fréquente de la critique, du doute et de la recherche et dont les exemples ne manquent pas». Elle poursuit en indiquant que «C'est dans ce contexte qu'il faut considérer l'énième attaque d'un homme politique. Après avoir traité notre université d'islamiste, voici qu'il dresse une nouvelle carte des fantasmes: le "triangle des Bermudes", dont les pointes seraient la RTBF, le boulevard de l'Empereur et l'ULB... Rien que ça...». Le recteur de l'UMONS est sorti de sa réserve pour prendre la parole contre ces propos et explique: «Ce qui m'a frappé, c'est la remise en question du rôle de l'université et de son indépendance, pourtant inscrire au niveau européen.»

Alors voilà, pour Georges-Louis Bouchez, on n'a plus le droit ni de contester ni d'être critique. Qui que ce soit essaie de dire quelque chose qui ne va pas dans son sens est un peu trop à gauche et n'a plus le droit de s'exprimer.

Avez-vous pris contact et exprimé votre solidarité avec la direction de l'ULB à la suite des propos du président du MR? Condamnez-vous les propos du président du MR concernant l'ULB et, plus largement, ses prises de position contre la liberté d'expression et la liberté académique sur les campus?

Lors de cette même conférence, le ministre Galant a exprimé avec beaucoup de mépris sa relation aux syndicats. Je la cite, car c'est vraiment important, quand on entend tous les beaux discours de concertation à longueur de journée dans le Parlement, de voir exactement ce qu'elle en dit: «Quand j'ai compris que la concertation syndicale, c'est les laisser parler, mais que peu importe le protocole d'accords ou de désaccords la mesure, elle passait quand même. Donc dès que j'ai compris ça, je les laisse parler et puis j'avance avec mes réformes».

Vous êtes régulièrement amenée à rencontrer les syndicats dans le cadre de négociations, ou encore la Fédération des étudiant(e)s francophone (FEF) sur les conditions de travail des universités. Comment jugez-vous les propos de la ministre Galant? Quelle est votre conception de la concertation, est-ce aussi de laisser parler et de faire ensuite ce que vous voulez? Plus généralement, que faites-vous pour protéger les contre-pouvoirs existants des attaques répétées des différents gouvernements?

Avant de conclure, j'aimerais le dire ici: il y a un lien entre toutes les attaques antisociales du gouvernement Arizona et du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les attaques permanentes de la droite contre les contre-pouvoirs. D'un côté, les étudiants, les travailleurs et les retraités sont attaqués et, de l'autre côté, les médias, les universités, les syndicats, la FEF, les jeunesses politiques, etc. sont aussi attaqués. Comme ça, personne ne pourra se plaindre de vos politiques sinon les subsides sont coupés ou la direction de l'institution change.

Dans la presse, vous aviez réagi en condamnant sévèrement les propos de la ministre Galant et en disant que vous alliez la recadrer. Au PTB, nous nous sommes dit que ce n'était pas mal: «Enfin, la ministre-présidente hausse le ton face aux intimidations répétées de Jacqueline Galant.» Finalement, nous apprenons dans «*Le Soir*» que vous vous êtes aplatie, que le recadrage n'a jamais eu lieu. Donc, si vous voulez vraiment condamner ces propos, faites-le maintenant, vous êtes la ministre des étudiants et des universités, montrez-leur que vous êtes de leur côté et pas juste la remorque des attaques du MR contre l'indépendance de nos universités. J'adresse toute ma solidarité à toutes les institutions et tous les contre-pouvoirs qui sont insultés par le MR tous les quatre matins.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Monsieur le Président, permettez-moi, avant mon intervention, de regretter que l'interpellation que nous avons déposée a été requalifiée en question orale. Ce n'est bien évidemment pas la même chose. Je ne peux que regretter que l'interpellation déposée par mon groupe et probablement par d'autres n'a pas été retenue. J'espère que le travail des députés sera respecté à l'avenir.

Madame la Ministre-Présidente, depuis nos échanges sur la liberté académique le 23 janvier dernier, le monde universitaire est à nouveau monté au créneau en réaction aux propos indignes du président du parti partenaire de votre majorité et de la ministre Galant.

À l'origine de cette bronca, les déclarations de M. Bouchez, lors d'une soirée du MR retransmise sur internet, où, parmi d'autres propos problématiques, nous l'avons entendu déverser son fiel sur le monde académique. Ce genre de propos sont malheureusement devenus familiers chez lui: attaques contre des «intellectuels autoproclamés» et contre certains champs de la recherche – notamment les études de genre et le développement durable –, déconsidération des sciences du travail, de la sociologie accusée de déstabiliser la société, de la faculté de psychologie, mépris de certaines institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme ici de l'UMONS et de l'ULB. Rien que cela.

Ces propos outranciers deviennent habituels, sur ce sujet comme sur d'autres; tout le monde ici est conscient qu'il s'agit avant tout d'une stratégie de communication et de banalisation d'un agenda dangereusement populiste, mais il n'est pas loisible à aucun démocrate de les laisser passer ou de les excuser parce qu'ils construisent en effet peu à peu le discrédit et constituent une menace pour le monde académique et pour l'importance des intellectuels dans une démocratie véritablement ancrée dans les libertés. Ces propos sont par ailleurs sinistrement familiers, car ils transposent grossièrement les lubies idéologiques du populisme réactionnaire outre-Atlantique.

Ces propos alimentent le récit populiste d'un supposé détachement d'une élite intellectuelle, qui serait forcément éloignée, voire opposée, aux intérêts d'un «vrai peuple». Ils nourrissent également l'idée que les intellectuels seraient tous inféodés à un parti ou à une idéologie, mettant par là en jeu leur intégrité ou leur honnêteté intellectuelle. C'est un refrain terriblement simpliste qui ne repose ni sur aucun fait ni aucune démonstration, mais c'est surtout une rengaine qui tend à faire croire que le monde académique est éloigné des intérêts de la démocratie. C'est faux. Pire, ces propos remettent en question les outils démocratiques, adoptés et reconnus par des élus, pour garantir en permanence l'indépendance et la qualité des apprentissages de l'enseignement supérieur. Comme pour les propos dirigés à l'encontre des médias de service public, il s'agit d'attaquer à la fois les institutions, les garde-fous démocratiques et les contre-

pouvoirs à la seule boussole d'obsessions dogmatiques. Ces propos sont dangereux, en plus d'être factices.

Il faut rappeler sans cesse ce que représentent le monde académique et ses principes fondamentaux au regard de la protection de la démocratie.

Il faut rappeler sans cesse les rôles du monde académique et ses principes fondamentaux pour la protection de la démocratie. Les réactions de la rectrice de l'ULB et du recteur de l'UMONS sont éclairantes à ce sujet. À l'ULB, Annemie Schaus rappelle à juste titre que ces propos sont «une remise en cause de la liberté académique et, avec elle, de la place de l'université dans la démocratie. Une université n'est pas un décor neutre: c'est un lieu où l'on discute, où l'on contredit, où l'on se trompe parfois, mais où l'on cherche, ensemble, à mieux comprendre le réel». Philippe Dubois, de l'UMONS, ne dit pas autre chose, en regrettant cette forme de stigmatisation du monde universitaire, des femmes, des hommes compétents qui travaillent. Le MR, dans son programme électoral, dit vouloir protéger ceux qui travaillent. Le personnel de nos universités travaille, et il le fait au bénéfice de la collectivité et du progrès. Nos universités sont reconnues à l'international.

À l'instar du professeur Dubois, il faut saluer le travail remarquable de ces chercheuses et chercheurs, de ces professeurs de l'enseignement supérieur, qui travaillent au service de l'intérêt général et, en particulier, de celui de notre jeunesse. Ces attaques idéologiques sont des entailles au progrès et à la défense d'une société démocratique. La liberté académique et celle des chercheuses et chercheurs doivent être le pilier de notre enseignement supérieur entièrement tourné vers l'intérêt général et le progrès de la connaissance et des droits humains. Or c'est un secteur qui fait l'objet de restrictions et d'attaques régulières qui portent une atteinte durable à ses missions.

Je voudrais rappeler ici combien l'enseignement supérieur, en dehors de ces coups de boutoir idéologiques, subit déjà de plein fouet les effets du modèle institutionnel belge francophone et des trajectoires budgétaires mortifères depuis plusieurs années. De la recherche à la fiscalité des chercheuses et des chercheurs, de la dégradation des conditions d'enseignement à l'aggravation de la précarité étudiante, des effets du financement en enveloppe fermée aux restrictions budgétaires: tout converge à fragiliser pas à pas cet outil remarquable et reconnu bien au-delà de nos frontières. Avant d'aborder mes questions, je dois rappeler combien ces faits sont graves.

Au nom du groupe Ecolo, ils appellent un positionnement très clair de votre part, à la fois en vos qualités de ministre de l'Enseignement supérieur, garante de cette liberté académique, mais également au titre de ministre-présidente chargée de conduire les orientations politiques du gouvernement et le respect de sa Déclaration de politique communautaire (DPC). Ces propos injurieux abîment l'enseignement supérieur, mais ils abîment au moins autant la sérénité et

la rigueur du travail mené par vos soins autant que possible. Ils ne peuvent être ni nuancés ni excusés, parce qu'ils sont absolument contraires aux valeurs que nous sommes supposés défendre, toutes et tous, autour de cette table. Il est donc urgent de rappeler le cadre démocratique par lequel il convient d'exercer les missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles et par lequel nous devons soutenir et respecter aux opérateurs de l'enseignement supérieur.

Avez-vous été interpellée directement par des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche? Quelles réponses leur avez-vous apportées? La DPC engage le gouvernement vers «les principes d'autonomie, de bonne gouvernance, de confiance et de responsabilité [...] promus dans toutes les dimensions de l'action du gouvernement au bénéfice de tous les acteurs de l'enseignement supérieur». Les propos de M. Bouchez sont-ils compatibles avec les orientations prises par votre majorité dans la DPC? Une mise au point a-t-elle été faite ou envisagée au gouvernement entre partenaires à la suite de ces propos? Le gouvernement est-il en mesure de fonctionner sereinement dès lors que votre partenaire jette régulièrement et publiquement le discrédit sur des institutions relevant directement de vos compétences?

Quelle position adoptez-vous vis-à-vis des propos tenus par le président du MR? Comment comptez-vous défendre l'intérêt de l'enseignement supérieur à l'avenir lors des prochains exercices budgétaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, dès lors que les intentions du MR sont assumées au grand jour par son président? En votre qualité de ministre de l'Enseignement supérieur, quelles mesures prévoyez-vous pour réaffirmer publiquement et institutionnellement la liberté académique? Le cadre juridique actuel vous paraît-il de nature à protéger l'indépendance et la liberté des chercheuses et des chercheurs?

Enfin, les propos de M. Bouchez sont-ils des éléments de discours populiste selon vous? Il y a des formations, en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour reconnaître les caractéristiques des discours populistes. Qu'est-ce que cela implique dans la façon dont vous pourriez mener votre action à la tête du gouvernement par la suite? Surtout, comment allez-vous rassurer les acteurs du monde académique?

M. le président. – Monsieur El Hajjaji, vous avez parlé d'un manque de respect du travail des députés. J'ai simplement précisé que la requalification a été faite sur la base de l'avis des services après de longues discussions en conférence des présidents. Elle dénote en rien un manque de respect du travail des députés, comme je n'imagine pas une seconde que le fait de ne pas être d'accord avec cette requalification démontrerait un manque de respect du travail des services. Nous devons être modérés. Nous pouvons ne pas être d'accord, néanmoins nous devons respecter le travail des députés et celui des services.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, Messieurs les Députés, permettez-moi d'emblée de pointer le fait que vos collègues de la commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement m'adresseront lors de la séance de demain des questions sur les propos de la ministre Galant relatifs à la concertation et aux médias. Je circonscris dès lors ma réponse aujourd'hui aux propos tenus par le président du MR sur l'ULB et, plus largement, sur les universités.

Je mesure les attentes sur mon expression en tant que ministre-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur. Celles-ci ne souffrent d'aucune ambiguïté: je condamne fermement les expressions qui remettent en cause l'intégrité et la rigueur scientifique qui caractérisent nos universités. Je condamne les déclarations qui, exerçant une pression implicite sur les chercheurs, affaiblissent la liberté académique. Ces déclarations sont d'autant plus condamnables quand elles émanent d'un responsable politique de premier plan.

Je m'inscris donc pleinement dans la ligne des expressions de la rectrice de l'ULB et du recteur de l'UMONS, ainsi que dans celle du communiqué du CRef. Je tiens à leur témoigner, en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, mon respect et mon soutien.

Si nous ne sommes pas toujours d'accord sur les mesures prises par le gouvernement, au regard notamment de la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai la faiblesse de penser qu'elles et ils savent que je ne participerai jamais et d'aucune manière à une dynamique qui, pour reprendre leurs mots, vise à disqualifier la libre pensée, le doute scientifique et la recherche de connaissances.

Je ne permettrai jamais que la vision traduite dans les propos dénigrants et outranciers que vous avez pointés dans vos questions trouve une accroche dans les décisions du gouvernement en matière d'enseignement supérieur. Ma vigilance sera accrue sur cette exigence que ma fonction m'impose et que je m'impose à moi-même. Je le redis, je suis consciente que certaines de nos mesures sont parfois accueillies froidement par les acteurs du secteur, mais celles-ci ne sont en rien dictées par une idéologie mortifère. Elles reflètent à l'inverse la recherche d'un équilibre entre la préservation de l'excellence de notre enseignement supérieur et les réponses que nous devons apporter aux défis budgétaires auxquels la Fédération Wallonie-Bruxelles est confrontée.

J'ose affirmer que, malgré que le contexte compliqué, j'ai depuis le début de la législature démontré et concrétisé à plusieurs reprises le respect des revendications des institutions d'enseignement supérieur: la levée des contraintes calendrier des périodes d'évaluation, le futur concours en sciences vétérinaires et la

concertation actuellement à mener sur la réforme du parcours étudiant, la reconnaissance du CRef en tant qu'organe officiel de concertation, en sont quelques exemples.

J'en viens à vos questions plus précises sur la défense de la liberté académique. Je répète que le débat sur la garantie de liberté académique doit émaner du monde académique: les hautes écoles, les écoles supérieures des arts (ESA) et les universités sont libres de lancer et de mener tous débats, et si elles le souhaitent, d'inscrire ceux-ci dans le cadre réel en les mettant à l'ordre du jour des travaux, par exemple, de l'ARES. Je rappelle également que la liberté académique découle des articles 19 et 24, § 1^{er} de la Constitution, qui garantissent respectivement la liberté d'expression et la liberté d'enseignement. Ces dispositions protègent pleinement l'indépendance de la recherche scientifique et de l'enseignement.

Vous me demandez si je suis favorable à la mise en place d'une commission parlementaire sur la défense des libertés académiques. Il me semble que j'enfreindraï d'autres pratiques démocratiques élémentaires si je m'exprimais ici sur la tenue des travaux du Parlement.

Pour le Printemps des sciences, j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles coordonnée par un réseau interuniversitaire, organisée par les établissements d'enseignement supérieur, destinée au grand public et au public scolaire. Il serait bien sûr positif qu'un accent soit mis sur la liberté académique, mais il me semble que la meilleure manière de respecter cette liberté est de ne pas interférer dans la programmation de l'événement.

Enfin, les rectrices et recteurs interrogés sur la question des actions des établissements pour protéger l'indépendance des chercheurs mettent en avant: «Les universités défendent activement la liberté académique. Elles disposent d'outils juridiques. Outre l'article 24 de la Constitution belge qui garantit la liberté de l'enseignement et fonde l'autonomie des universités, la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ainsi que la jurisprudence protègent cette liberté fondamentale. Toutes les universités membres du CRef ou du *Vlaamse interuniversitaire Raad* (VIIR) ont une tradition robuste en la matière. Elles la défendent activement face aux attaques; si nécessaire, par des procédures disciplinaires et, en externe, en intervenant en justice. Ce dernier cas de figure est heureusement rare. Pour autant, jusqu'ici, il n'a pas été nécessaire de tenir un registre formel des atteintes à la liberté académique».

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre position claire et sans ambiguïté sur la liberté académique: nous l'attendions. Vous l'avez communiquée en tant que ministre de l'Enseignement supérieur et, je présume aussi, comme ministre-présidente. Nous espérons que

les actes suivront. Tous les partis démocratiques doivent travailler de concert pour préserver la liberté académique, garante de notre démocratie, qui permet de débattre en toute sécurité et sérénité et d'avoir une recherche ou un travail scientifique rigoureux, face à des idéologies assez limitées et qui ont pour but de nous opposer les uns aux autres. Afin de réitérer notre attachement à la liberté académique et d'analyser comment la renforcer, nous soutiendrons l'organisation d'auditions sur la liberté académique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous souhaite beaucoup de courage dans la réalisation de vos missions et pour remettre la liberté académique au centre de nos débats.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, je suis content de vous voir condamner les propos de M. Bouchez et j'en prends bonne note. En effet, le groupe PTB s'interroge sur ces discordances entre ce que nous lisons dans la presse, ce que vous affirmez ici en commission et ce qui se passe vraiment. Vous avez annoncé dans la presse vouloir opérer un recadrage de Mme Galant et j'apprends quelques jours plus tard que ce recadrage n'a pas eu lieu et qu'au bout du compte, votre gouvernement continuera à travailler comme si de rien n'était.

Une de vos ministres reconnaît se foutre copieusement de ce que les syndicats disent, qu'elle aspire à un changement de direction au niveau des médias publics et son président de parti attaque les universités. Je trouve que ces faits réclament un peu plus de réactions de votre part. Ces attaques doivent s'arrêter. À tous les niveaux de pouvoir, nos droits sont attaqués: ici, en Fédération Wallonie-Bruxelles, nos droits sociaux et ceux des étudiants, en augmentant le minerval, sont attaqués; les droits des pensionnés, avec des mesures contre les retraites au niveau fédéral, sont attaqués; les droits des travailleurs, à qui le gouvernement fédéral supprime l'indexation des salaires, sont attaqués.

Dans le même temps, attaquer en permanence les médias publics, les syndicats, la FEF, les universités, les organisations de jeunesse, etc., revient à faire taire toute forme d'opposition. C'est inacceptable et si ce gouvernement MR-Les Engagés poursuit dans cette voie, nous devons nous battre pour défendre la liberté académique, mais aussi la liberté de tous les contre-pouvoirs et de ceux qui militent pour une autre société: ils ont encore le droit de s'exprimer.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Monsieur le Président, certes, les services ont fait une proposition de requalification, mais c'est bien la Conférence des présidents qui tranche. D'autres groupes avaient souhaité poser une interpellation. Je regrette cette requalification, car une autre issue était possible.

Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour la condamnation des propos du président du MR et de la ministre des Médias. Il est important qu'en tant que ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous ayez clairement affirmé que ces propos sont inacceptables. Les acteurs du monde de l'enseignement supérieur ont besoin d'entendre que vous êtes garante des liber-

tés académiques et journalistiques. Un certain malaise ressort toutefois de vos propos, malaise que je comprends puisque vous devez maintenir la cohésion de la majorité. Mme Galant confond le poste de ministre des Médias et de ministre de l'information: ce n'est pas la même chose. Peut-être faudra-t-il lui rappeler que nous sommes en Belgique.

La liberté académique mérite d'être inscrite dans la Constitution tant elle est importante dans un État démocratique. Ce qui s'est passé n'est pas un fait divers, mais une véritable tendance. Il ne s'agit pas ni d'un premier dérapage ni d'une première dérive. De telles paroles ont un effet performatif sur les chercheurs et les journalistes. Si elles devaient que seulement instiller un doute sur le choix des sujets de leurs travaux ou de leurs recherches, ce serait déjà de trop. Il faudra rappeler avec la même force que les libertés académiques et journalistiques doivent être défendues en Fédération Wallonie-Bruxelles chaque fois que vous les entendrez menacées par le MR et les personnes qui défendent une telle vision.

La question avec laquelle a démarré notre réunion de commission portait sur la neutralité. Les propos de la ministre Galant sont un exemple éclairant de non-respect de cette neutralité. Une conférence de Réf-Lex sera prochainement organisée dans notre Parlement, intitulée «Les savoirs comme condition de survie d'une société». Chers collègues, je vous invite à y assister.

1.10 Question de M. Octave Daube, intitulée «Conséquence, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, des attaques de Donald Trump contre Cuba»

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, j'imagine que vous suivez l'actualité et que vous savez que le président des États-Unis a décidé d'attaquer avec une grande violence l'île de Cuba, en signant un décret criminel qui empêche tous les pays du monde de lui vendre du pétrole sous peine de sanctions économiques. Cette attaque contre l'île de Cuba est un véritable crime. Priver Cuba de pétrole, c'est la priver de tout: c'est la priver d'électricité pour faire tourner son économie ou ses hôpitaux; c'est la couper de carburant pour que sa population ne puisse pas se déplacer; c'est la priver d'énergie pour faire fonctionner son secteur alimentaire. En asphyxiant Cuba de la sorte, les États-Unis veulent affamer des milliers de Cubains innocents pour forcer un changement de régime.

Nous ne pouvons accepter cette façon d'agir. Il s'agit d'une attaque frontale contre la souveraineté de cette petite île qui, depuis 65 ans, refuse de suivre la voie des États-Unis, ce qui est bien son droit. Ce blocus va avoir des répercussions sur tous les domaines, et certainement sur le domaine académique. Comment voulez-vous donner des cours ou mener des recherches dans de bonnes

conditions quand la population est soumise à un tel blocus et quand vous n'avez pas d'électricité?

En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous entretenons des liens notamment académiques avec Cuba. Plusieurs universités ont des partenariats avec Cuba grâce à des programmes de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Je pense notamment à des étudiants de l'Université libre de Bruxelles (ULB) qui sont récemment partis plusieurs mois à Cuba ou à des étudiants en médecine qui peuvent faire leur stage là-bas et apprendre aux côtés des médecins cubains.

Comment le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se positionne-t-il face aux attaques de Donald Trump visant à asphyxier Cuba? Quelles conséquences vont avoir les mesures des États-Unis sur les possibles partenariats entre Cuba et la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels partenariats existent déjà entre nos universités et l'île des Caraïbes? Cette mesure risque-t-elle d'avoir d'autres effets sur notre Fédération?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, vos questions traduisent des inquiétudes légitimes face au contexte géopolitique tendu et imprévisible. Nous devons rester vigilants face aux répercussions potentielles des événements survenus au Venezuela en début d'année, et ce, tant sur les populations concernées que sur les relations de coopération dans la région, y compris avec Cuba.

Ma réponse se limite à l'impact de ces évolutions sur les volets académique et scientifique, qui relèvent des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tout d'abord, l'ARES dénombre actuellement six accords interinstitutionnels entre deux universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles – l'Université de Mons (UMONS) et l'ULB – et quatre universités cubaines. Il convient toutefois de préciser que cette liste repose exclusivement sur les informations publiées sur les sites web des établissements et n'est donc pas forcément exhaustive. Les mobilités étudiantes et académiques demeurent très limitées. Seules trois mobilités ont été enregistrées entre 2016 et 2024 dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante (FAME) et une seule mobilité a été recensée en 2022-2023 dans le Programme «Erasmus+».

Je rappelle également que Cuba figure parmi les pays partenaires du programme de coopération internationale de l'ARES. Cette coopération s'inscrit dans le cadre du programme de coopération au développement belge 2022-2027. À ce titre, l'ARES propose des bourses de mobilité internationale destinées aux étudiantes et étudiants et chercheuses et chercheurs cubains. Ces bourses leur permettent de suivre des formations ou des stages au sein des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce stade, au-

cune information officielle n'indique que les sanctions américaines interdisent ou suspendent les projets de coopération académique avec Cuba.

De manière globale, le gouvernement suit avec vigilance la situation dans la région. En cas de difficultés particulières, j'invite les établissements à les communiquer à l'ARES qui centralisera les problématiques rencontrées.

M. Octave Daube (PTB). – Il est important d'évoquer ce qui est en train de se passer: le blocus des États-Unis à l'encontre de Cuba est profondément criminel. Il risque d'affamer des millions de personnes si la voix de la Communauté internationale ne retentit pas. Très peu d'acteurs en parlent aujourd'hui; pourtant, bien qu'il soit limité, c'est un partenaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine académique et c'est un partenaire de l'ARES.

Il est important de s'aligner sur le droit international et de continuer à se battre en sa faveur: c'est lui qui régit notre monde et non la loi du plus fort. Protégeons les habitants d'une île qui, alors qu'ils demandent simplement le droit à leur indépendance et à leur autodétermination, se heurtent au refus de la première puissance économique mondiale. C'est un scandale absolu.

Dans l'hypothèse où les universités expriment leurs réticences à collaborer avec Cuba, j'espère que vous porterez haut la voix de la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors que le droit international est piétiné par le président des États-Unis.

1.11 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «La médecine de guerre bientôt obligatoire à l'université?»

1.12 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Formation obligatoire en médecine de guerre»

1.13 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Intégration de la médecine de guerre dans les cursus universitaires de médecine»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Manon Vidal (PTB). – Le ministre fédéral de la Défense, Théo Francken, souhaite rendre la médecine de guerre obligatoire pour les futurs médecins. Cette proposition vise à préparer les esprits à un climat de militarisation croissante.

Toutefois, cette mesure est tout sauf neutre: loin de prévenir la guerre, elle la banalise. Intégrer la médecine de guerre dans l'enseignement médical, c'est présenter la guerre comme un scénario réaliste et gérable, pour lequel il serait possible de développer des protocoles et des compétences. Or, il n'existe aucune solution médicale à la guerre: en situation de conflit de grande ampleur, les in-

frastructures s'effondrent, les hôpitaux sont détruits et le personnel soignant lui-même est en danger. Tel est le constat que je pose aujourd'hui.

La préparation des mentalités ne modifie en rien cette réalité; elle ne fait que la masquer. Présenter la guerre comme un problème de santé publique, c'est aussi déplacer la responsabilité vers le secteur des soins et demander aux soignants – déjà en pénurie et en surcharge – de gérer les conséquences de choix qui relèvent du pouvoir politique.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les programmes de formation médicale relèvent de vos compétences, Madame la Ministre-Présidente. Avez-vous pris connaissance de la proposition du ministre de la Défense? Avez-vous été formellement consultée ou associée à cette proposition? En tant que ministre de l'Enseignement supérieur, quelle position adoptez-vous sur cette question? Envisagez ou excluez-vous toute intégration de la médecine de guerre dans les programmes de médecine en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, nous avons déjà discuté de l'ambition affichée des universités de former les futurs médecins à la médecine de guerre et de crise. J'ai appris par voie de presse que plusieurs cours organisés en concertation avec le SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement seront effectivement dispensés en ce sens. Ces aménagements au sein des cours me semblent bien nécessaires au vu du contexte géopolitique actuel.

Quels cours sont concernés par la médecine de guerre? La gestion de crise est-elle aussi intégrée dans les cursus? Comment se fera l'intégration de ces aspects par les universités? Comment s'articuleront la formation théorique et la pratique? Des stages seront-ils également prévus? Comment se fera l'articulation entre cours obligatoires et spécialisations dans le cadre des masters?

Mme Valérie Bluge (MR). – La presse a récemment indiqué que les futurs médecins belges devront suivre une formation de base en médecine de crise et de guerre, appelée à devenir obligatoire dans les cursus universitaires. Une telle évolution vise à mieux préparer les étudiants à la prise en charge de traumatismes lourds et de situations exceptionnelles, notamment dans le cadre de crises majeures, de catastrophes ou de conflits armés.

Selon les informations disponibles à ce stade, une telle orientation résulte d'échanges entre le ministère de la Défense et le SPF Santé publique. Elle s'inscrit dans une volonté de renforcer la capacité de résilience du système de soins et d'encourager la coopération entre le secteur médical civil et les autorités publiques lors de situations d'urgence. Elle implique donc, *de facto*, une adaptation des programmes de formation universitaire en médecine.

Madame la Ministre-Présidente, quelles adaptations concrètes des cursus de médecine sont-elles prévues afin d'intégrer cette formation en médecine de guerre?

Quelle concertation a-t-elle été menée ou est-elle en cours avec les universités, les autorités fédérales compétentes et les acteurs du secteur de la santé pour définir le contenu, le cadre et les modalités de ladite formation qui deviendrait obligatoire? Quelles universités sont-elles concernées par ces adaptations? Selon quel calendrier ces adaptations pourraient-elles entrer en vigueur?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – J'ai pris connaissance des déclarations qu'a faites le ministre de la Défense, M. Francken. Elles interviennent dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques accrues et elles s'inscrivent dans une réflexion plus large visant à renforcer la résilience et l'état de préparation de notre pays, y compris dans le secteur des soins de santé.

Dès 2025, une demande conjointe des ministères fédéraux de la Défense et de la Santé publique a été adressée aux doyens des facultés de médecine afin d'ouvrir une réflexion sur l'adaptation éventuelle des formations médicales. Cette initiative faisait suite au constat de certaines lacunes dans des compétences transversales. Ces lacunes sont notamment liées à l'hyperspécialisation croissante du secteur médical et concernent particulièrement la prise en charge de situations de crise ou d'influx massif de victimes.

Un groupe de travail associant le SPF Défense, le SPF Santé publique et les universités a donc été instauré. Plusieurs experts désignés par l'ensemble des universités belges ont participé à un panel multidisciplinaire, auquel étaient également associés des représentants du SPF Santé publique et du SPF Défense. Ces travaux ont conduit à la proposition d'un premier module de formation de courte durée, organisé sous forme de podcast, destiné à certaines spécialisations médicales et proposé au format numérique. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la collaboration constructive de longue date entre les universités francophones et néerlandophones.

À ce stade, aucune décision définitive n'a été arrêtée quant à une adaptation structurelle des programmes de formation. Depuis lors, les entités fédérées ont toutefois signé un accord de coopération avec la Défense dans le cadre d'une réflexion nationale plus large sur la résilience et la préparation, notamment au regard des engagements internationaux de la Belgique. J'y suis associée en ma qualité de ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les soignants, aux côtés des services de secours et des forces armées, jouent un rôle essentiel en période de crise. Il est donc légitime de s'interroger sur la préparation des futurs médecins à des situations exceptionnelles, comme les traumatismes graves, les afflux massifs de blessés ou les difficultés éthiques liées au triage en situation de catastrophe.

Un programme de formation conjoint, à la fois civil et militaire, a été élaboré à titre de programme pilote. Il cible, dans un premier temps, les médecins spécialistes en formation et les étudiants en fin de cursus. Les enseignements, dispensés par des experts issus des universités, du SPF Santé publique et de la Défense, combinent apports théoriques et ateliers interactifs. Les cours se dérouleront prioritairement au format numérique et sur des sites civils.

Le travail relatif à une éventuelle adaptation structurelle des programmes de formation n'a pas encore débuté. Il devra s'inscrire dans une approche progressive et équilibrée et il fera l'objet d'une concertation avec les autorités compétentes pour l'enseignement. Il importe également de rappeler que certaines des thématiques concernées sont déjà partiellement couvertes dans les cursus actuels et que les étudiants effectuent des stages en soins d'urgence et en médecine aiguë. Par ailleurs, une première réunion du Conseil stratégique de la Défense s'est tenue mercredi dernier afin de clarifier la coordination entre les différents niveaux de pouvoir.

Le lancement de la formation est envisagé pour l'année académique 2026-2027. Le suivi du dossier sera ensuite assuré par les entités fédérées compétentes pour l'enseignement. À ce stade, il est prématuré de préciser de manière exhaustive les contenus qui pourraient être concernés par ces évolutions.

Mme Manon Vidal (PTB). – Madame la Ministre, je trouve très inquiétant qu'un ministre de la Défense dicte les futurs programmes pédagogiques à nos universités. Tous les jeunes de 18 ans ont reçu un courrier leur proposant un service militaire, actuellement facultatif. J'ai cependant appris par la presse vendredi dernier que ce service militaire pourrait devenir obligatoire à l'avenir. Un député MR vient par ailleurs de poser une question sur des sessions d'information sur le service militaire qui ont eu lieu dans les écoles.

L'avenir que le gouvernement propose à nos jeunes me semble très préoccupant. L'histoire nous a appris qu'il faut préparer la paix et qu'il est extrêmement dangereux de militariser les esprits.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je ne partage pas l'avis de ma collègue qui estime que cette formation revient à militariser les esprits.

Je trouve important d'être résilient face aux réalités présentes. Les conflits sont de plus en plus nombreux et proches de nous. Il faut vivre en adéquation avec ces réalités: notre pays a déjà connu des catastrophes naturelles, des crises, des effondrements, des attentats terroristes.

Nous sommes liés par de multiples accords de coopération. Il est donc important, au vu de nos engagements nationaux et internationaux, que nos médecins soient préparés à toutes formes de catastrophes. Je suivrai bien sûr le projet pilote de formation qui témoigne d'une prise de conscience et d'une responsabili-

sation. Je suivrai aussi l'évolution des contenus. Un autre aspect important à prendre en compte et à ne pas oublier est la dimension psychologique.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, comme ma collègue Mme Jacqmin, j'esime qu'il est important d'adapter les cursus universitaires à une réalité à laquelle personne n'aurait eu envie de penser. Sans vouloir militariser les esprits – pour reprendre l'expression utilisée –, la Belgique a connu les attentats de 2016 ainsi que les inondations de 2021. Ces situations d'urgence sur notre territoire ont donné lieu à des prises en charge exceptionnelles.

Face à la situation qui nous préoccupe actuellement, nous devons adapter les programmes d'études. Ces derniers ne doivent pas rester figés. Il convient de faire évoluer les formations en fonction des défis actuels sur notre territoire et de prêter une attention particulière au climat géopolitique. Il est essentiel de préparer les futurs diplômés pour qu'ils puissent faire face à des situations de crise en leur proposant du matériel et des outils concrets, aussi bien au niveau médical qu'au niveau psychologique. La collaboration avec les universités est nécessaire pour garantir une cohérence pédagogique entre les cursus.

1.14 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «25 ans du Printemps des sciences»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Le Printemps des sciences a lieu chaque année au mois de mars. La dernière semaine du mois de mars prochain marquera le 25^e anniversaire de cet événement. Créé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Printemps des sciences constitue un vecteur majeur de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et des STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques) sur notre territoire. Il fédère les cinq cellules de diffusion scientifique et technologique des universités francophones: l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'Université de Mons (UMONS), l'Université de Namur (UNamur) et l'Université de Liège (ULiège).

S'adressant tant au public scolaire qu'au grand public, cet événement représente un levier essentiel de sensibilisation aux défis scientifiques, technologiques et écologiques auxquels notre société est aujourd'hui confrontée. Dans une société en perpétuelle évolution, où les défis climatiques et scientifiques sont étroitement interdépendants, les initiatives de ce type revêtent une importance capitale pour l'avenir de notre société et de notre planète.

Madame la Ministre-Présidente, au cours des vingt-quatre dernières éditions, des études d'impact ou des dispositifs d'évaluation ont-ils été instaurés pour mesurer les retombées du Printemps des sciences: fréquentation, attractivité, satisfaction des publics ou autres indicateurs? Quels enseignements principaux en tirez-vous?

Quelles subventions la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde-t-elle chaque année aux établissements participant à l'organisation du Printemps des sciences? Selon quels critères sont-elles attribuées?

Dans le cadre du Printemps des sciences, quels dispositifs sont-ils mis en œuvre pour encourager la participation des établissements scolaires, soutenir les initiatives portées par des ASBL étudiantes, favoriser les échanges interuniversitaires et promouvoir l'égalité des genres, ainsi que l'accès des filles et des femmes aux filières STIM?

Par quels moyens la Fédération assure-t-elle la promotion du Printemps des sciences auprès des publics cibles et des établissements partenaires?

Enfin, disposez-vous d'indicateurs complémentaires permettant d'évaluer le bon déroulement et l'évolution de l'événement? Envisagez-vous des mesures ou des axes d'amélioration afin d'en assurer la pérennité?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La Fédération Wallonie-Bruxelles accorde chaque année un montant de 431 000 euros pour l'organisation du Printemps des sciences. Ce montant est réparti entre les universités, les hautes écoles, et les écoles supérieures des arts (ESA) participantes, selon les modalités suivantes: une enveloppe de 71 000 euros est allouée à l'établissement qui pilote la coordination de l'événement durant l'année; le solde est réparti entre les autres établissements d'enseignement supérieur participant à l'organisation de l'activité, en fonction des dépenses reprises dans le plan coordonné annuel. L'année 2026 voit l'intégration d'une première ESA au projet, ce dont je me réjouis.

Ce plan reprend notamment les dépenses permettant de répartir le solde, comme les dépenses liées au personnel, les coûts liés au matériel et les coûts nécessaires pour des services d'expertise, si cela s'avère utile, ainsi que les frais de publicité de l'événement.

Le plan annuel est préalablement validé par un comité de pilotage présidé par le cabinet du ministre Dolimont, chargé de la Recherche scientifique. Je vous invite à l'interroger également, Monsieur le Député. Il dispose aussi d'un plan coordonné depuis l'année 2023-2024 permettant d'analyser la fréquentation des éditions successives.

Un travail est en cours dans les différents cabinets pour notamment repenser le dispositif d'orientation tout au long de la vie (OTLAV). Une note d'orientation avait d'ailleurs été présentée lors de la réunion conjointe des gouvernements du 12 juin 2025. Elle prévoyait, entre autres, d'intensifier les actions de promotion, d'information et d'orientation vers les métiers des filières STIM, avec une attention particulière à l'inclusion des femmes dans ces domaines.

Le Comité femmes et sciences (CF&S) a mis sur pied un groupe de travail spécifique au Printemps des sciences, qui a abouti à la création d'un jeu conçu pour valoriser les sciences et les technologies auprès des jeunes et questionner la place des filles dans les sciences et leur histoire. Ce jeu sera testé en avant-première avec des classes d'élèves de la première à la troisième année secondaire lors de la prochaine édition.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, j'aurais souhaité avoir des informations sur l'évaluation des retombées du Printemps des sciences.

Je soutiens évidemment cet événement. L'ouverture des filières scientifiques, notamment aux femmes, est un vrai enjeu de société. J'espère que vous continuerez à soutenir le Printemps des sciences, à renforcer son impact et à tenter aussi d'élargir les publics auxquels il s'adresse. D'autres projets, comme celui de l'ASBL TADA à Bruxelles ou le projet «Boost» de la Fondation Roi Baudouin (FRB), ouvrent aussi les jeunes à des perspectives, tant pour avoir un métier que pour avoir un avenir plus serein. Je ne manquerai pas de vous interroger encore sur ce sujet à l'avenir.

1.15 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «ULiège – Ouverture du MOOC “Durabilité & transition” au grand public»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Face à l'ampleur de la crise écologique et sociale que nous traversons, une évidence s'impose de plus en plus clairement: dans la formation des étudiantes et des étudiants de l'enseignement supérieur, les défis climatiques, environnementaux et de durabilité ne peuvent plus être considérés comme périphériques. Ils touchent l'ensemble de nos sociétés, de nos métiers, de nos systèmes de santé, de production, de gouvernance et de solidarité.

Dans ce contexte, je souhaite saluer une initiative récente de l'Université de Liège (ULiège) qui mérite d'être mise en lumière. Dès le 9 février, l'ULiège ouvrira largement à l'ensemble de la société son cours en ligne intitulé «Durabilité & transition», initialement destiné aux étudiantes et étudiants de bachelier. Ce MOOC (*massive open online course*), gratuit et accessible sans prérequis, mobilise une cinquantaine d'experts et d'expertes de toutes les facultés – scientifiques, philosophes, économistes et ingénieurs – ainsi que des actrices et acteurs de la société civile. Il propose une approche interdisciplinaire, rigoureuse et vulgarisée, articulée autour des constats environnementaux et sociaux, des causes systémiques et des pistes de solutions.

Cette démarche répond à un besoin très concret du terrain: celui de disposer de savoirs solides, transversaux et scientifiquement fondés pour comprendre les transformations en cours et lutter contre la désinformation. Elle rappelle aussi le rôle fondamental de l'université comme outil d'émancipation et de transmis-

sion des savoirs au-delà de ses murs. Or, si certaines initiatives existent localement, force est de constater qu'il n'existe toujours pas, à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de cadre structurant visant à intégrer de manière systématique et transversale les enjeux de durabilité et de transition écologique dans l'ensemble des cursus de l'enseignement supérieur.

Cette situation interroge d'autant plus que, dans d'autres domaines, le pouvoir politique a fait le choix d'inscrire rapidement de nouvelles priorités sociétales au cœur des formations. Je pense notamment à la décision récente de rendre obligatoire la formation à la médecine de guerre dans le cursus des futurs médecins. Cette situation pose une question de fond: pourquoi la préparation aux conflits armés ferait-elle aujourd'hui l'objet d'une intégration structurelle, alors que la crise climatique et écologique, dont les conséquences humaines, sanitaires et sociales sont déjà bien réelles, reste encore trop souvent reléguée à des initiatives ponctuelles, volontaires ou facultatives?

Madame la Ministre-Présidente, quelle est votre analyse de l'initiative portée par l'ULiège, et plus largement du rôle que peuvent jouer les établissements d'enseignement supérieur dans la formation à la durabilité et à la transition écologique? Envisagez-vous de soutenir, encourager ou généraliser ce type de dispositif, afin que l'ensemble des étudiantes et étudiants de notre Fédération, toutes filières confondues, puissent bénéficier d'un socle commun de connaissances sur les thèmes environnementaux et sociaux? Considérez-vous que les enjeux climatiques et écologiques doivent devenir une priorité structurelle de l'enseignement supérieur, au même titre que d'autres défis majeurs auxquels nos sociétés se préparent aujourd'hui?

Enfin, pouvez-vous vous engager à intégrer cette formation dans une lettre de diffusion destinée au personnel en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de permettre à tout agent qui le souhaite de se former dans ce domaine? Une telle action, concrète et gratuite, pourrait être intégrée au Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PTTE). Il s'agit d'une proposition constructive à laquelle, je l'espère, vous donnerez une suite favorable.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je salue également l'initiative de l'ULiège d'offrir, sous la forme d'un MOOC intitulé «Durabilité & Transition», une formation accessible au public.

Ce n'est pas la première ouverture au grand public d'une formation liée au développement durable. Dans le cadre de l'une des actions de la troisième stratégie wallonne pour le développement durable, la Commission du développement durable de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a réalisé un inventaire de toutes les formations pouvant faire l'objet d'une inscription du

grand public. Septante formations liées à la transition ont été identifiées, accessibles en présentiel ou en ligne, que ce soit sous la forme de MOOC, d'unités d'enseignement en inscription libre, de modules de formation ou de certificats universitaires. Depuis l'adoption de la stratégie, de nouveaux modules en ligne sont désormais disponibles gratuitement pour un public large, tel que le MOOC « Introduction aux enjeux du développement et de la transition », proposé par l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). À cet égard, il serait intéressant que l'inventaire réalisé en 2024 soit actualisé.

Par ailleurs, un avis d'initiative de la Commission du développement durable de l'ARES, datant de février 2024, vise l'intégration de compétences génériques et spécifiques à la transition écologique et sociale dans l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur. Cet avis recommande en particulier que tous les diplômes de bachelier intègrent ces compétences dans un délai de cinq ans, en cohérence avec les besoins sociétaux et les urgences environnementales.

Les acteurs de l'enseignement supérieur ont donc bien pris conscience des enjeux écologiques et climatiques. De plus, de nombreux établissements ont déjà instauré de tels dispositifs ou envisagent de les mettre en œuvre. Il entre bien dans les intentions du gouvernement, comme cela figure dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), de soutenir une adaptation des programmes académiques en y incluant des cours consacrés à la transition et à la durabilité, afin de développer des compétences transversales ou spécifiques.

Mon cabinet sera donc attentif à prendre en considération cette dimension dans le cadre du projet de décret « Parcours ». À l'heure actuelle, des plans de transition sont déjà rédigés ou en cours de rédaction par les établissements d'enseignement supérieur, avec pour échéance le mois d'octobre 2026. Ces démarches sont soutenues par un financement de la Région wallonne sur trois ans, dans le cadre du Plan de relance wallon, et par une subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur deux ans pour les établissements bruxellois.

Dans les états des lieux déjà déposés et dans les plans de transition, figure systématiquement un axe « enseignement et éducation ». Afin de continuer à soutenir ces avancées, une réflexion est en cours concernant le financement d'une cellule de soutien au niveau de l'ARES, dans le cadre du nouveau plan de transition de la Communauté française et de l'accord de coopération entre les différentes entités, dès la fin du financement de la Région wallonne.

La Commission du développement durable de l'ARES organise également chaque année une journée d'échange de bonnes pratiques axée sur l'éducation au développement durable. Un groupe de travail spécifique œuvre sur une telle approche et se penche également sur les aspects liés à la formation initiale des enseignants.

Tout ceci témoigne de l'implication de l'enseignement supérieur dans son rôle de formation des acteurs et des actrices du monde professionnel de demain, à travers la formation initiale et également les formations pour adultes. Enfin, concernant votre suggestion d'offrir aux membres du personnel la possibilité de se former dans le domaine, je la trouve très intéressante et m'engage à la transmettre à mes collègues chargés de la Fonction publique.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, on peut se rejoindre sur un sujet comme celui-là. Je rappellerai simplement que l'environnement relève de la compétence de ministres membres du parti Les Engagés, vous avez donc, aux différents niveaux de pouvoir, la possibilité de progresser concrètement sur ces sujets.

Il me semble important de rendre ces formations accessibles au grand public et de les ouvrir aux personnes de la société civile et au monde scolaire. Je tiens à rappeler que c'est le gouvernement précédent qui a plaidé pour instaurer deux heures de sensibilisation aux enjeux écologiques et climatiques dans l'enseignement supérieur. Ce MOOC s'inscrit donc dans la lignée de ce qui a été fait par vos prédécesseurs.

Je vous remercie de transmettre ma dernière proposition, en espérant que dans le PTTE, on pourra recenser le nombre d'agents qui, année après année, suivront cette formation et j'espère qu'il augmentera de façon exponentielle.

1.16 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Protection des universités et accueil des communautés universitaires menacées – Communiqué du Conseil des rectrices et recteurs (CRef)»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Le 26 janvier 2026, le Conseil des rectrices et recteurs (CRef) a publié un communiqué exprimant sa vive préoccupation face aux violences exercées à l'encontre des universités et de leurs communautés en Cisjordanie et aussi en Iran, où de nombreux étudiants, chercheurs et membres du personnel universitaire sont directement visés par une répression armée et systématique.

Ce communiqué rappelle avec force ce que sont les universités: des lieux de savoir, de débat, d'émancipation, de pensée critique et de liberté académique. Or, lorsque les campus deviennent des cibles militaires ou des espaces de répression politique, ce sont non seulement des vies humaines qui sont mises en danger, mais aussi le droit à l'éducation, la liberté académique et, plus largement, la capacité des sociétés à se projeter vers un avenir plus juste et démocratique.

Sur le terrain, les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont déjà confrontées à cette réalité. Des étudiants et des membres du personnel issus de ces régions ou engagés dans des collaborations académiques avec des établissements sur place vivent une inquiétude profonde, une détresse psychologique réelle et

parfois une impossibilité concrète de poursuivre leurs études, leurs recherches ou leurs échanges internationaux.

La commission des Relations internationales de notre Parlement a récemment adopté une proposition de résolution exprimant son soutien au mouvement de protestation du peuple iranien et condamnant la répression exercée par les autorités. Aujourd'hui, le communiqué du CRef nous incite à nous interroger plus spécifiquement sur le rôle de l'enseignement supérieur, la protection des communautés universitaires et la capacité d'accueil et de solidarité de notre système.

Madame la Ministre-Présidente, quelle lecture faites-vous du communiqué du CRef? Comment votre gouvernement entend-il répondre à cet appel des rectrices et des recteurs à protéger les universités comme espaces de liberté académique, en particulier lorsque celles-ci sont menacées par des contextes de guerre ou de répression politique?

Quelles actions concrètes la Fédération Wallonie-Bruxelles mène-t-elle ou pourrait-elle mener, dans le cadre de ses compétences en enseignement supérieur, pour soutenir les universités et les communautés universitaires touchées par la répression en Iran, notamment par l'accueil d'étudiants, de chercheurs ou de membres du personnel en danger?

Des dispositifs spécifiques ou renforcés, en lien avec les universités ou d'autres opérateurs, permettent-ils de faciliter l'accueil académique, administratif et social de ces publics? Dans l'affirmative, ces dispositifs sont-ils suffisants au regard des besoins exprimés par les acteurs de terrain?

Enfin, comment envisagez-vous le rôle du secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles dans une politique plus globale de solidarité internationale et de justice sociale, afin que nos universités puissent être non seulement des lieux d'excellence académique, mais aussi des refuges pour ceux dont la liberté d'étudier, de penser ou de chercher est menacée?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La situation en Iran est d'une gravité extrême et appelle une condamnation claire, ferme et sans ambiguïté. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles condamne avec la plus grande fermeté la répression violente exercée par les autorités iraniennes à l'encontre de la population civile, les arrestations arbitraires, les atteintes systématiques aux libertés fondamentales et les entraves délibérées au droit à l'information, notamment par la coupure de l'accès à internet.

Ces pratiques visent à réduire les citoyennes et les citoyens au silence et à dissimuler l'ampleur des violences. Elles sont inacceptables. Ce point de vue a

d'ailleurs été exprimé lors de la réunion du 27 janvier de la commission des Relations internationales, lors de l'adoption d'une proposition de résolution exprimant son soutien au mouvement de protestation du peuple iranien et condamnant la répression exercée par les autorités du pays. Ce point de vue est partagé par les différents niveaux de pouvoir belges. Dans le même temps, la Belgique agit aussi activement à l'échelle européenne afin que la pression exercée sur le régime iranien soit renforcée de manière cohérente et concertée.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'enseignement supérieur, je partage pleinement les préoccupations exprimées par le CRef. Les établissements d'enseignement supérieur doivent rester des espaces de liberté académique, de pensée critique et d'émancipation, y compris et surtout lorsqu'elles sont menacées dans des contextes de guerre ou de répression politique. Les intimidations, la répression ou la violence envers une population ou une communauté académique sont inacceptables. La protection des droits humains, la liberté académique et le respect de l'État de droit sont des valeurs non négociables.

En tant que ministre chargée des Relations internationales et de l'Enseignement supérieur, il me tenait à cœur d'aller au-delà des paroles solidaires et d'agir concrètement face à des situations révoltantes. C'est dans ce cadre et malgré un contexte budgétaire contraint que j'ai dégagé un financement de 220 000 euros à la fin de l'année 2025, dans le but de soutenir la section locale de *Scholars at Risk* (SAR) en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui réunit le CRef, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et les cinq universités de notre Fédération. Ce financement vise à soutenir un projet pilote de bourses en faveur de personnel académique et de chercheuses et chercheurs en danger. Le projet sera opérationnalisé en 2026. Nous ne manquerons pas de communiquer à ce sujet lorsque les modalités pratiques seront définies.

Par ailleurs, les établissements de notre Fédération mettent déjà en œuvre de nombreux dispositifs d'accueil et d'accompagnement pour les chercheurs et chercheuses en danger, les étudiantes et étudiants réfugiés: soutien administratif, aide sociale, cours de langues, tutorat ou encore services d'accueil dédiés. La cartographie de ces initiatives réalisée par l'ARES sera prochainement actualisée.

Plus largement, je réitère ma vision d'un enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles contribuant à la coopération et à la solidarité internationales. Nos établissements ne sont pas uniquement des lieux d'excellence académique; ils sont aussi des refuges pour celles et ceux dont la liberté d'étudier, de penser et de chercher est menacée. J'entends continuer à soutenir cette vision en étroite concertation avec les établissements et les opérateurs concernés.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, vous parlez d'un financement de 220 000 euros. Si je ne sais pas combien de chercheurs cela permettra d'aider, c'est en tout cas un geste concret que je tiens à souligner. Il est

clair que si chaque État démocratique pouvait venir en aide aux milieux académiques dans les situations de guerre ou de répression, cela permettrait de préserver ce qui nous rassemble, comme notre volonté de garantir le savoir ainsi que la liberté d'étudier, de chercher et de faire progresser les savoirs en général. Je serais intéressé d'avoir plus d'éléments sur ce projet pilote, ce qui me donnera l'occasion de vous interroger dans le futur à cet égard.

1.17 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Évaluation des enseignements par les étudiants»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – La qualité de l'enseignement supérieur constitue un objectif majeur pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle se mesure non seulement à travers les résultats académiques, mais aussi à travers la capacité des établissements à offrir des formations adaptées aux besoins des étudiants et aux défis sociétaux.

Garantir cette qualité implique d'écouter les personnes qui vivent le quotidien de l'enseignement: les étudiants eux-mêmes. Leurs évaluations sont un outil essentiel pour détecter les forces et les faiblesses des programmes, améliorer les méthodes pédagogiques et garantir que tous les étudiants bénéficient d'un apprentissage équitable et stimulant. L'évaluation par les étudiants n'est pas un simple outil statistique: elle est un levier de justice sociale, d'égalité et de dialogue entre les étudiants et les établissements. Elle permet de détecter les inégalités dans l'accès aux ressources pédagogiques, de signaler les pratiques qui marginalisent certains groupes et de valoriser celles qui favorisent la réussite du plus grand nombre.

Pourtant, les informations disponibles restent fragmentaires et les dispositifs varient fortement selon les établissements. Cette situation empêche de disposer d'une vision claire de l'efficacité de ces mécanismes et de leur impact réel sur l'égalité des chances, entre autres. Dans ce cadre, il est essentiel de connaître l'état des lieux des évaluations étudiantes, leur utilisation concrète dans l'amélioration des formations, et la manière dont elles contribuent à promouvoir une éducation plus juste, égalitaire et durable.

Madame la Ministre-Présidente, les systèmes d'évaluation des enseignements par les étudiants pourraient-ils devenir homogènes entre les différentes universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles? À quelle fréquence ces évaluations sont-elles mises en œuvre? Par ailleurs, existe-t-il des évaluations des enseignements par les étudiants dans les hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans l'affirmative, ces évaluations sont-elles réalisées selon des modalités comparables à celles des universités? Dans la négative, l'instauration de telles évaluations au sein des hautes écoles serait-elle envisageable? Les impacts de ces évaluations sont-ils similaires entre les différentes universités? Sont-ils bien pris en considération par les établissements concernés?

Enfin, l'Université de Mons (UMons) fait appel à des audits externes menés notamment par l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) pour conforter leur évaluation. Avez-vous connaissance de pratiques similaires dans d'autres établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Les évaluations des enseignements par les étudiants constituent un impondérable de la fin de chaque quadrimestre de cours dans l'enseignement supérieur. Chaque institution dispose de sa propre stratégie en la matière, qu'il s'agisse de la méthode d'évaluation utilisée, des questions posées ou de la manière d'exploiter les résultats. Le bon déroulement de ce processus nécessite à la fois la confiance des étudiants, qui doivent pouvoir y répondre sans appréhension et en responsabilité, mais aussi la confiance du personnel académique. Il est important que chaque établissement détermine sa politique d'évaluation des enseignements dans le cadre de ces organes au sein desquels est représenté chaque corps de l'université.

Il me paraît fondamental de permettre la participation de tous, de prendre en considération des particularités institutionnelles et de garantir la transparence autour du processus instauré. Je ne suis pas en faveur d'un système homogène. Toutefois, je voudrais vous indiquer que la qualité et la pertinence de ce système d'évaluation des enseignements sont prises en considération dans le cadre des évaluations réalisées par l'AEQES. Aussi, si chaque université dispose de l'autonomie nécessaire pour déployer les évaluations des enseignements par les étudiants, les processus d'évaluation, de même que les suivis qui y sont apportés, ne manquent pas d'être analysés dans ce cadre.

Monsieur le Député, vous faites référence à des audits externes menés par l'AEQES pour conforter l'évaluation des enseignements. L'initiative de l'UMons n'est pas isolée. Il est en effet pertinent d'articuler les résultats des évaluations des enseignements par les étudiants et les résultats des évaluations réalisées par l'AEQES. Ces audits sont liés à la pratique des évaluations programmatiques, lesquelles sont en train d'évoluer pour devenir des évaluations institutionnelles qui mesureront notamment la qualité des processus d'évaluation programmatique interne.

Il existe effectivement un mécanisme d'évaluation des enseignements par les étudiants dans les hautes écoles. Celui-ci est encadré par l'article 5 du décret du 18 juillet 2008 démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur. En effet, depuis l'année 2008-2009, une méthode d'évaluation systématique des enseignements a été instaurée dans ce cadre. Les modalités sont effectivement semblables à celles pratiquées en université. Le législateur a toutefois encadré

tant la définition des objectifs de ces évaluations des enseignements par les étudiants que la réalisation des questionnaires, afin que le corps enseignant et les étudiants participent à la concertation au sein de la haute école.

Premièrement, le conseil pédagogique de la haute école fixe les objectifs et le cadre de l'évaluation. Deuxièmement, le conseil pédagogique et le conseil de chaque département rédigent le projet de questionnaire. Troisièmement, ce questionnaire est transmis pour information aux organes de concertation. Quatrièmement, le questionnaire est approuvé par le conseil pédagogique avant chaque année pédagogique, au plus tard le 15 mars, avant d'être diffusé aux étudiants. Les résultats de cette évaluation sont analysés par le conseil pédagogique en collaboration avec le conseil des départements et en concertation avec les enseignants concernés.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je ne sais pas si vous vous rendez compte à quel point les retours des étudiants sur les cursus et les formations ont pour les établissements une valeur inestimable. Il arrive que les audits soient réalisés par des sociétés externes. Ici, ce sont les étudiants qui s'expriment – et il faut se sentir en confiance pour être à la fois critique, auto-critique et source de propositions.

Ayant accompagné des étudiants qui se retrouvaient dans des difficultés scolaires, je sais que, parfois, les correctifs d'examens pour la session du mois d'août n'étaient pas partagés avec des étudiants qui recommençaient leur année. Je sais aussi que, parfois, les exercices de synthèse sont fortement éloignés de ceux donnés à l'examen. Je sais aussi que les correctifs ne sont souvent pas assez détaillés.

Il faut que vous vous saisissiez de cette question. Je respecte la liberté académique, mais il doit être possible d'élaborer un guide ou d'organiser un colloque pour partager ces connaissances entre les établissements, pour garantir que les retours des étudiants ne soient pas segmentés par formation ou professeur, mais diffusés au niveau d'une école, d'un établissement scolaire, d'un pouvoir organisateur, voire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous encourage à vous investir dans cette piste. Les évaluations des enseignements constituent une mine d'informations et permettent, plutôt qu'un audit, d'améliorer à moindre coût – je sais que vous cherchez des moyens d'économie financière – les cursus scolaires.

1.18 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Y a-t-il trop d'étudiants diplômés en psychologie?»

Mme Manon Vidal (PTB). – Lors d'une conférence du MR à Walhain, Georges-Louis Bouchez s'est interrogé sur le nombre d'étudiants en psychologie diplômés par nos universités, en indiquant que beaucoup d'entre eux ne trouvent pas de

boulot et affirmant que l'«on ne va pas avoir un psy à tous les coins de rue.» Cette déclaration rappelle d'ailleurs une déclaration de votre prédécesseur, le ministre-président Pierre-Yves Jeholet, qui avait affirmé: «Quand je vois le nombre d'étudiants qui rentrent en psychologie, avec le peu de débouchés que ça offre sur le marché de l'emploi, il faut se poser certaines questions.»

En ce qui concerne les débouchés aux études de psychologie qu'offre le marché du travail, il est certain que l'offre n'est pas adaptée aux besoins de la société: nous n'avons jamais eu autant de problèmes de santé mentale, en particulier chez les jeunes. Les listes d'attente dans les centres de guidance et de planning familial sont surchargées. À PsyCampus, l'antenne de psychologues à l'Université libre de Bruxelles (ULB), les étudiants n'ont droit, par manque de personnel, qu'à un maximum de trois séances, ce qui ne peut permettre un vrai suivi. Les problèmes psychologiques dans notre société touchent une majorité de personnes.

Madame la Ministre-Présidente, en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, comment réagissez-vous aux propos du président du MR, votre partenaire de majorité? Partagez-vous sa vision selon laquelle il y aurait trop d'étudiants diplômés en psychologie? Que fait votre gouvernement pour profiter de la richesse que constitue ce vivier de personnel qualifié pour lutter contre les problèmes de santé mentale croissants des jeunes? Concernant les études de psychologie, que faites-vous pour permettre à chaque étudiant d'obtenir un stage au terme de sa cinquième année d'études et donc d'arriver au bout de son parcours universitaire?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, la santé mentale est une préoccupation majeure. Il est évidemment crucial de s'assurer des compétences des soignants. Je vous en ai déjà fait part lors de la dernière réunion de commission, mais je vous rappelle toutefois que les travaux destinés au soutien des jeunes face aux problèmes de santé mentale suivent leur cours au sein d'un groupe de travail piloté par le cabinet du ministre Vandembroucke. Cependant, j'espère que vous ne m'interrogerez pas à chaque fois qu'un président de parti francophone exprime son avis sur l'opportunité d'une formation ou sur son nombre d'étudiants, auquel cas je crains que nous ne perdions, vous et moi, du temps de manière récurrente.

Cela étant, je ne partage pas l'idée selon laquelle il y aurait trop de diplômés en psychologie. La réalité est plus nuancée. En effet, le nombre d'étudiants a fortement augmenté ces quinze dernières années, mais cela n'implique ni une absence de débouchés ni une inutilité sociale de ces formations. Les enquêtes disponibles montrent d'ailleurs que la majorité des diplômés trouvent un emploi dans l'année, même si ce n'est pas toujours dans une fonction strictement intitu-

lée «psychologue». Ramener la question à un simple excès de diplômés est donc réducteur et détourne l'attention des véritables problématiques structurelles.

Je suis convaincue que les diplômés en psychologie constituent une richesse pour notre société, en particulier dans un contexte où les problèmes de santé mentale, notamment chez les jeunes, sont en augmentation constante. Sur les études de psychologie, je suis attentive aux difficultés rencontrées, notamment en termes d'encadrement et de stage, en particulier en fin de cursus. La croissance continue du nombre d'étudiants pose de réels défis, comme l'avaient déjà signalé les doyennes et doyens des facultés de psychologie à la ministre de l'Enseignement supérieur, lors de la précédente législature.

Le dispositif de stage obligatoire au terme de la cinquième année – souvent perçue comme une sixième année – a évolué. En effet, faute d'un nombre suffisant de maîtres de stage, il n'a jamais pu être mis en œuvre. Un groupe de travail fédéral étudie actuellement une formule plus légère combinant formation, supervision et intervision. En revanche, la disponibilité des stages au sein même du master reste une préoccupation. Si la situation n'est pas massivement problématique partout, elle exige une vigilance constante, un dialogue avec les milieux professionnels et, surtout, une organisation soutenue pour garantir à chaque étudiant la possibilité d'aller au bout de son parcours universitaire dans de bonnes conditions.

Mme Manon Vidal (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, le MR étant votre partenaire de majorité, il me paraît tout de même important de vous poser des questions à ce sujet. Vous me répondez ne pas être en accord avec cette déclaration, j'en suis bien contente.

Pour rappel, voici quelques chiffres que nous a fait parvenir le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE): dans la tranche des 10-19 ans, un adolescent sur six présente un trouble psychique avéré et 10 % des jeunes concernés tenteront un suicide ou se feront du mal; 37 % des 10 à 18 ans déclarent des difficultés psychologiques; à l'école, un tiers des élèves rapporte un risque de dépression ou un faible bien-être.

En définitive, non, il n'y a pas trop de psychologues, comme le laisse entendre le président du MR et je trouvais nécessaire de le souligner. Beaucoup de jeunes se lancent dans ces études pour aider les autres et il me paraît donc important d'encourager ces vocations.

1.19 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Suites données à l'enquête sur la montée du radicalisme dans les universités»

Mme Clémentine Barzin (MR). – Madame la Ministre-Présidente, le 5 novembre dernier, je vous ai fait part de mon inquiétude concernant la sortie

de l'enquête de Nora Bussigny, une journaliste franco-marocaine qui a infiltré pendant plus d'un an les milieux de l'ultragauche en France, aux États-Unis et à Bruxelles. Dans son livre *«Les nouveaux antisémites: enquête d'une infiltrée dans les rangs de l'ultragauche»*, elle s'est notamment intéressée au phénomène d'infiltration des organisations islamistes sur nos campus. Mme Bussigny se dit d'ailleurs effarée par ce qu'elle a observé à l'Université libre de Bruxelles (ULB), ainsi que par les témoignages d'étudiants qu'elle a reçus. Elle dénonce des violences et du harcèlement à l'encontre des étudiants juifs, des slogans glorifiant le Hamas, mais également des invitations délivrées à des organisations reconnues comme terroristes par certains pays, comme le réseau Samidoun. Elle évoque également l'invitation de la très controversée Rima Hassan, qui appelle à l'intifada sur les campus.

Ces faits, s'ils se confirment, sont très graves et soulèvent des questions particulièrement sérieuses quant à la capacité de nos universités à garantir à la fois la liberté d'expression et la sécurité de tous face à une extrême gauche de plus en plus présente. Au vu des conclusions de nos auditions sur le phénomène de radicalisation et d'autocensure dans les écoles, qui ont mis en lumière des pressions idéologiques, philosophiques et politiques grandissantes dans le milieu scolaire, le MR vous a vivement invitée à réaliser un rapport afin d'analyser ce phénomène sur nos campus en vue de lancer des actions concrètes et ciblées.

Quelles suites avez-vous données à la publication de l'enquête de Mme Bussigny? Qu'en est-il de la réalisation d'un rapport permettant d'objectiver le phénomène de la montée du radicalisme dans nos universités? Une telle initiative est-elle à l'ordre du jour? Quelles mesures existent-elles pour prévenir le phénomène de radicalisme sur nos campus universitaires? Quels outils sont-ils à notre disposition? Comment la Communauté française entend-elle concilier l'autonomie universitaire et les actions fermes nécessaires lorsque certains outrepassent les limites de la liberté d'expression?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, votre question fait en effet écho à votre intervention lors de la séance plénière du 5 novembre 2025. À cette occasion, je vous ai répondu que j'attends des délégués et commissaires du gouvernement, mais également des autorités des établissements, qu'ils me signalent tout fait de nature à mettre en péril les garanties de non-discrimination, de liberté d'expression et d'opinion, de respect et de sécurité dans les établissements. Je maintiens ma position. Les autorités des établissements ont la responsabilité de garantir ces principes et d'assurer la sécurité de l'intégralité de leur communauté en mobilisant l'arsenal à leur disposition, allant des procédures et sanctions disciplinaires jusqu'au signalement à la justice.

L'arsenal n'est pas seulement répressif; la Fédération Wallonie-Bruxelles a aussi investi dans la prévention. Ainsi la Direction «Citoyenneté, mémoire et démocratie» (CiMédé) met à la disposition des structures de la Fédération Wallonie-Bruxelles son réseau de formateurs, qui se déplacent au sein de la structure qui en fait la demande. Tous les modules de sensibilisation sont gratuits et destinés aux services et opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le module de sensibilisation peut être adapté en fonction des disponibilités, des besoins et des attentes de la structure. Il a pour objectif de proposer des clés de compréhension des différents phénomènes, de les situer dans leurs champs professionnels et d'identifier les ressources existantes en Fédération Wallonie-Bruxelles, permettant d'y faire face. Pour votre information, la Faculté de droit et de criminologie de l'Université libre de Bruxelles (ULB) a sollicité la CiMédé pour des animations. C'est le cas également d'autres établissements.

Il n'est pas prévu à l'ordre du jour de commander un rapport sur le radicalisme dans nos campus. Cela étant, la Fédération Wallonie-Bruxelles est pleinement impliquée dans les travaux en cours sur le cadre de référence stratégique pour une politique de sécurité globale et intégrée qui vise à renforcer notre capacité de réponse proactive aux risques identifiés. Dans ce contexte, les établissements d'enseignement supérieur sont identifiés comme partenaires pour mener des actions de sensibilisation, de détection des risques et de soutien des publics concernés par des enjeux sécuritaires. Vous pouvez compter sur moi pour suivre de près les travaux sur cette stratégie et sa mise en pratique à notre niveau de pouvoir.

Par ailleurs, il ne vous aura pas échappé, l'information datant de ce matin, que l'ULB prévoit de lancer demain en son sein une grande réflexion participative pour redessiner et répondre précisément à l'ensemble des questions qui la traversent aujourd'hui.

Mme Clémentine Barzin (MR). – Madame la Ministre-Présidente, vous m'indiquez clairement que la commande d'un rapport n'est pas à l'ordre du jour. L'ULB mène par ailleurs un travail d'examen en miroir et c'est salubre. Cependant, si nous ne disposons pas de données objectivées, nous ne pouvons pas développer une politique en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui est vraiment dommage. Plus nous sommes informés, mieux nous pouvons développer les politiques adéquates.

Les phénomènes existent. La situation de l'ULB dépeinte par Nora Bussigny est à prendre au sérieux et doit donner lieu à des réponses concrètes de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, il serait salubre qu'au Parlement, nous essayions d'objectiver cette situation à travers des auditions, comme cela a été fait pour l'enseignement fondamental. Les témoignages sont très préoccupants, notamment sur l'antisémitisme.

Au-delà des initiatives que vous indiquez propres à l'ULB, nous avons notre part à réaliser. Vous êtes en contact avec les universités et vous leur demandez des informations. J'espère que nous irons plus loin et j'invite alors notre Parlement à prendre directement ses propres responsabilités.

1.20 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Comptes 2025»

M. Vincent Crampont (PS). – À la suite de la clôture comptable au 31 janvier 2026, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose des premiers éléments permettant d'établir une estimation provisoire des comptes de l'exercice 2025, en ce qui concerne tant l'exécution des recettes que celle des dépenses. Dans un contexte budgétaire marqué par des décisions d'économies, je souhaiterais connaître la première estimation des comptes 2025 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, telle qu'elle peut être établie sur la base des données disponibles à la clôture du 31 janvier 2026. Quel est l'état d'exécution des recettes et des dépenses, en identifiant les principales sous-exécution ou sur-exécution constatées?

Par ailleurs, des estimations sont également disponibles concernant l'exécution des budgets des organismes d'administration publique (OAP). À cet égard, selon des informations en notre possession, des éléments relatifs aux sous-consommations de dépenses ont notamment été inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration de l'ONE et ont également dû être examinés dans d'autres OAP relevant du périmètre.

Dès lors, Madame la Ministre-Présidente, pourriez-vous nous communiquer une première estimation des résultats budgétaires provisoires des OAP, les sous-consommations de dépenses constatées ou estimées à ce stade, ventilés par organisme de type 1 et de type 2, et les principales causes identifiées – retards de mise en œuvre, contraintes réglementaires ou décisions de gestion?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, vous m'interrogez sur les comptes 2025 disponibles à ce stade en ce qui concerne l'administration centrale, à la suite de la clôture comptable au 31 janvier 2026. L'estimation du solde brut de l'administration est estimée à -1,486 milliard d'euros contre -1,451 milliard visé lors de l'ajustement budgétaire 2025. Il s'agit bien d'un solde brut avant correction SEC et sans tenir compte de l'impact des organismes du périmètre.

Les réalisations en recettes hors emprunts s'élèvent à 13,396 milliards d'euros, soit une sous-utilisation de 109 millions par rapport au total des recettes prévues dans le budget ajusté 2025. Elle s'explique principalement par les mouvements suivants: d'abord, une baisse de 38 millions d'euros de recettes prévues pour le remboursement des réserves des OAP, car la cellule d'urgence et de re-

déploiement du service administratif à comptabilité autonome concerné (SACA CUR) n'a pas remboursé ce montant sur le budget ajusté 2025.

En réalité, cette baisse de recettes n'a pas d'impact sur le solde de notre Fédération, car elle est compensée par une hausse de 38 millions de l'impact SEC du SACA CUR repris dans le périmètre de consolidation. Ensuite, la non-perception de la recette de 35 millions d'euros liée au produit de la vente des fréquences analogiques, car il n'y a toujours pas d'accord avec le niveau fédéral.

Par ailleurs, notons la non-perception de 44 millions de recettes institutionnelles du fait du prélèvement par le SPF Finances du montant lié aux compétences encore exercées par le pouvoir fédéral et relatives, en l'occurrence, à l'interruption de carrière et à la gestion des charges hospitalières avant la sixième réforme de l'État. Cette sous-utilisation de recettes n'a pas d'impact sur le solde brut de l'administration centrale, car elle est compensée par la non-consommation des crédits inscrits sur les deux articles budgétaires (AB) «Provisions prévues à cet effet» au programme d'activité 2 de la division organique (DO) 11: l'AB 01.07 et l'AB 01.24.

En outre, nous observons encore d'autres mouvements à la hausse et à la baisse dont l'ampleur est moindre. Nous aurons l'occasion d'en discuter lors de la remise du compte général. Les réalisations en dépenses s'élèvent à 14,882 milliards d'euros, soit une sous-utilisation de 210 millions d'euros par rapport au total des dépenses repris dans le budget ajusté 2025.

La sous-utilisation visée dans le budget ajusté 2025 s'élevait à 136 millions d'euros. La sous-utilisation effective estimée sur la base des réalisations 2025 s'élève à 101 millions d'euros. Lors de l'élaboration du budget ajusté 2025, nous avons dû corriger la façon dont était calculée la sous-utilisation pour se rapprocher au mieux de la réalité. L'année 2025 est une première étape en vue de retrouver une trajectoire budgétaire soutenable dont nous avons tous besoin pour continuer à assurer nos missions.

En ce qui concerne les comptes 2025 des organismes du périmètre de notre Fédération, l'administration est en plein travail de collecte et d'analyse des données. Vous n'êtes pas sans savoir que nous devons les intégrer dans la clôture provisoire du regroupement économique 2025 qui doit être transmis au SPF *Beleid en ondersteuning* – Stratégie et appui (BOSA) pour la mi-février. Cela fera l'objet d'une publication par Eurostat dans le cadre de la notification «*Excessive deficit procedure*» (EDP) d'avril 2026.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour tous vos éléments de réponse et ces nombreux chiffres. Nous allons prendre le temps de les analyser et de revenir vers vous, si nécessaire, pour obtenir des précisions.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. Loris Resinelli à Mme Élisabeth Degrise, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Avant-projet de décret sur le concours en sciences vétérinaires», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h45.*